





# ÉDITORIAL



Ce rapport d'activité des services de l'État retrace la mobilisation des agents au service des Hautes-Pyrénées et de ses habitants en dressant un large panorama de l'action de l'État dans notre département.

Il apporte également un bilan de certaines politiques prioritaires inscrites dans la feuille de route du Gouvernement annoncée par Élisabeth BORNE, Première ministre, le 26 avril 2023, afin de bâtir une France plus forte dans une Europe plus indépendante. La mise en oeuvre des politiques prioritaires s'articule autour de quatre axes :

- atteindre le plein emploi et réindustrialiser la France ;
- planifier et accélérer la transition écologique ;
- bâtir de nouveaux progrès et refonder nos services publics ;
- renforcer l'ordre républicain et encourager l'engagement.



En gardant ce cap fixé par le Gouvernement, 2023 a permis le lancement ou l'avancée de projets structurants pour les Hautes-Pyrénées. La déclinaison du conseil national de la refondation sur les thèmes de la santé, de l'éducation, de la ressource en eau et de la montagne a permis un travail collaboratif avec l'ensemble des acteurs locaux autour de sujets importants pour le département. Le Plan Avenir pour Lourdes a d'ores-et-déjà engagé 25 % de ses dépenses en 2023 avec des réalisations qui voient le jour comme la Maison du travailleur saisonnier et le centre d'incendie et de secours. D'autres projets continuent leur cheminement : le projet d'hôpital commun Tarbes-Lourdes, le NPNRU, le programme Action cœur de ville dont un avenant a été signé en décembre 2023.

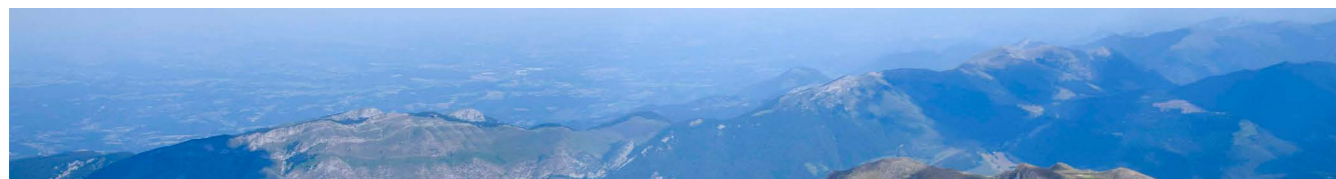
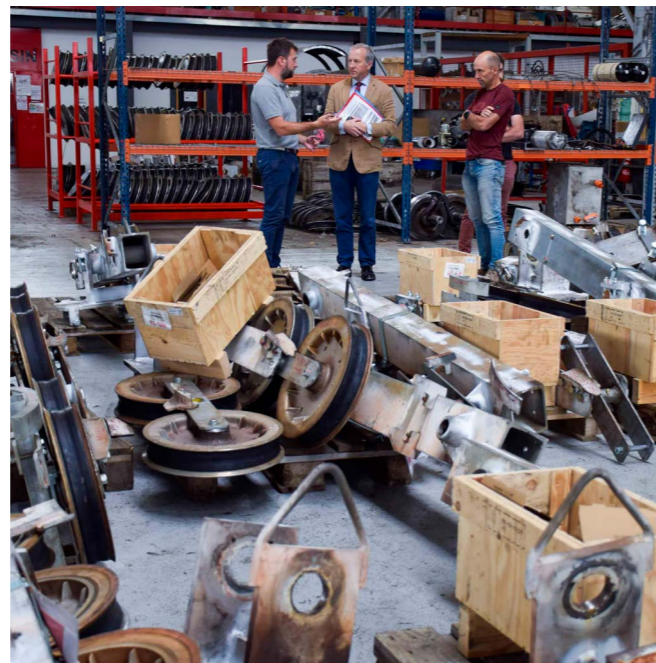
2023 a aussi été une année où les services de l'État ont assuré chaque jour un service public de qualité, qu'il concerne l'accueil des usagers suite aux travaux de rénovation de l'accueil des Ursulines, l'instruction des dossiers d'urbanisme... Ils ont également été au rendez-vous des grands événements de 2023 : l'organisation des élections sénatoriales, l'organisation et la sécurisation des visites officielles ou encore la sécurisation de grands événements (Tour de France, pèlerinages...).

2024 sera une année exceptionnelle : celle des Jeux olympiques et paralympiques de Paris. Le 19 mai prochain, la Flamme Olympique passera par des lieux emblématiques de notre beau département et nos forces de sécurité intérieure sécuriseront ce parcours pour vous permettre de profiter au mieux de ce jour de fête sportive. En complément, les services de l'État continueront de travailler sur les objectifs fixés par le Gouvernement et déclinés pour notre département :

- œuvrer pour la sécurité de tous et lutter contre toutes les formes de délinquance ;
- poursuivre le travail déjà engagé sur la santé et l'offre de soins ;
- atteindre le plein emploi en mettant en adéquation l'offre et la demande ;
- rester mobilisé sur les sujets autour de l'environnement, la transition écologique et énergétique, la gestion de la ressource en eau... ;
- continuer d'accompagner nos collectivités locales dans la réalisation de leurs projets.

Vous pouvez compter sur moi, comme sur chacun de mes agents, afin de poursuivre le travail engagé et relever les nombreux défis que 2024 ne manquera pas d'apporter aux Hautes-Pyrénées.

  
**Jean SALOMON**  
Préfet des Hautes-Pyrénées



# SOMMAIRE

<b>Événements marquants de l'année 2023</b>	<b>1</b>
<b>Le département des Hautes-Pyrénées</b>	<b>2</b>
<b>1. Accompagner l'aménagement et le développement durable des territoires</b>	<b>5</b>
1.01 Appui aux collectivités et soutien à la structuration et à l'équilibre des territoires	6
1.02 Soutien à l'emploi et à l'activité économique	14
1.03 Transition écologique et énergétique	19
1.04 Urbanisme	21
1.05 Environnement	22
1.06 Aides spécifiques au monde agricole	24
1.07 Nouvelle forme de concertation et de débat sur les thématiques d'actualité : le CNR territorialisé	26
<b>2. Garantir la sécurité et la protection des populations</b>	<b>29</b>
2.01 Sécurité sanitaire, environnementale et industrielle	30
2.02 Planification et protection civile	34
2.03 Sécurité des personnes et des biens	36
<b>3. Renforcer la cohésion sociale</b>	<b>47</b>
3.01 Mise en oeuvre des politiques sociales	48
3.02 Logement et hébergement	50
3.03 Politique de la ville	53
<b>4. Moderniser l'action de l'État au service des citoyens et des collectivités</b>	<b>57</b>
4.01 Nouvelles modalités d'accueil des usagers	58
4.02 Délivrance de titres et autorisations administratives	60
4.03 Accompagnement des collectivités	62
4.04 Valorisation de l'action de l'État dans les territoires	64
<b>Chiffres clés de l'année 2023</b>	<b>65</b>
<b>Glossaire</b>	<b>66</b>
<b>Organisation des services de la préfecture des Hautes-Pyrénées</b>	<b>68</b>

# ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2023

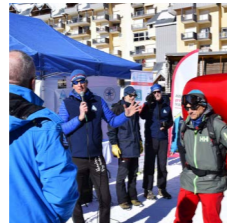
Janvier

Signature de 8 conventions d'opération de revitalisation territoriale et de 3 contrats de sécurité intégrés, le 23 janvier



Février

1<sup>ère</sup> opération de prévention des risques lors de la pratique d'activités en montagne durant la période hivernale, le 3 février



Mars

Pose de la première pierre d'une pension de famille et d'une résidence intergénérationnelle à Tarbes, le 21 mars



Avril

Pose de la première pierre du centre d'incendie et de secours de Lourdes financé dans le cadre du plan d'avenir pour Lourdes, le 21 avril



Mai

Réunion de suivi des opérations de la Cité de l'emploi au sein de l'entreprise Nervures, le 10 mai



Juin

Inauguration du pôle de santé de l'Arros, le 26 juin



Lancement du dispositif « Quartiers d'été » pour la saison 2023 à la préfecture, le 29 juin



Juillet

Inauguration de la 1<sup>ère</sup> unité de réutilisation des eaux usées traitées des Hautes-Pyrénées, le 7 juillet



Août

Lancement de la campagne de communication sur les conflits d'usage en montagne, le 20 juillet



Septembre

Visite de Mme Agnès PANNIER-RUNACHER, ministre de la Transition énergétique, au Pic du Midi, le 24 août



Octobre

Élections sénatoriales, le 24 septembre



Novembre

Inauguration du 1<sup>er</sup> centre mobile d'accueil pour les personnes LGBT+ de France, le 9 octobre



Signature du plan de prévention des risques sismiques (PPRS) de Lourdes, le 13 octobre



Décembre

1<sup>er</sup> village de la sécurité routière interdépartemental à Pau (Pyrénées-Atlantiques, Landes et Hautes-Pyrénées), le 8 novembre



Temps de rencontre et de promotion dédié à France 2030, le 16 novembre



Conférence « Les enfants co-victimes de violences conjugales » lors de la journée internationale d'éviction des violences faites aux femmes, le 24 novembre



Inauguration de l'école de production « Académie HaPy » de Lanne, le 5 décembre



Signature de l'avenant à la convention Action Coeur de Ville, le 21 décembre



18 communes des Hautes-Pyrénées retenues au titre du programme : Villages d'avenir, le 22 décembre

Villages d'avenir



# LE DÉPARTEMENT DES HAUTES- PYRÉNÉES

**236 859**

habitants  
au 1<sup>er</sup> janvier 2024  
(en hausse de 0,47%)

**4 464 km<sup>2</sup>**

soit 6,14 % de l'Occitanie  
et 0,82 % de la France

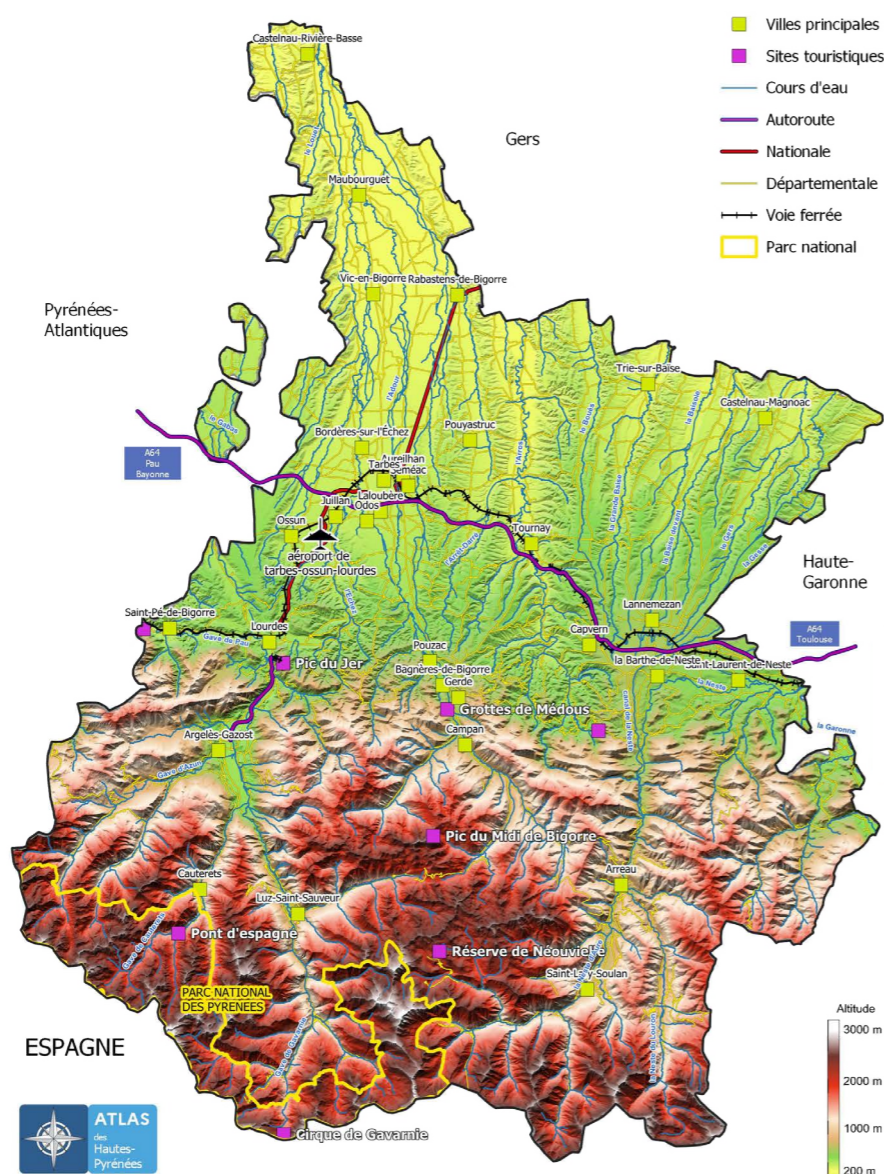
**51,5**

habitants au km<sup>2</sup>

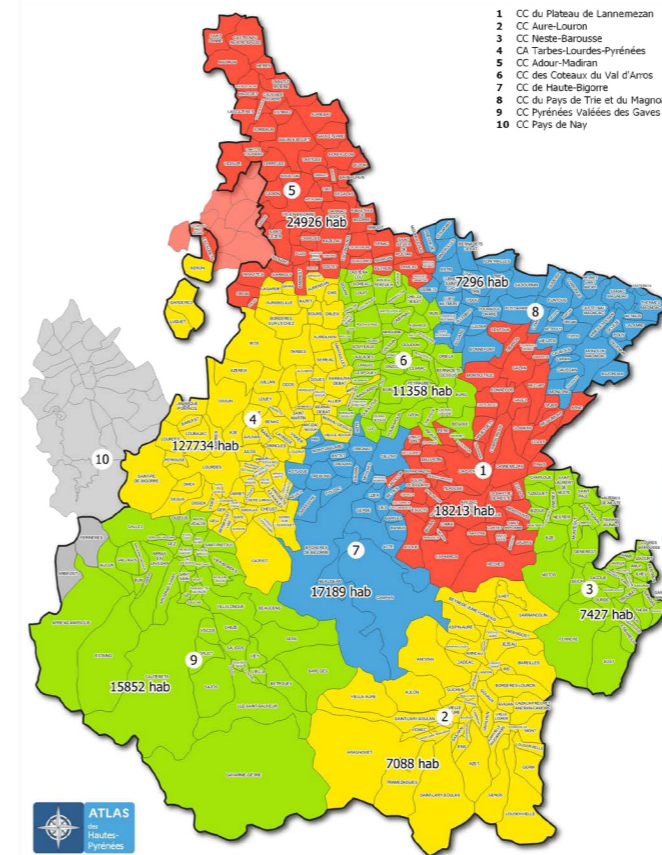
**+0,1 %**

de population annuelle entre  
2014 et 2020

→ solde naturel : -0,4 %  
→ solde migratoire : +0,5 %



Carte des Hautes-Pyrénées



Carte des établissements publics de coopération intercommunale

→ **3 arrondissements** (Tarbes, Argelès-Gazost et Bagnères-de-Bigorre)

→ **469 communes** dont :  
- 2 communes de plus de 10 000 habitants (Tarbes et Lourdes)  
- 435 communes de moins de 1 000 habitants  
- 5 communes nouvelles (Loudenvielle, Gavarnie-Gèdre, Benque-Molère, Saligos et Beyrede-Jumet-Camous)

→ **1 communauté d'agglomération** (Tarbes-Lourdes-Pyrénées) comptant 86 communes représentant 54 % de la population du département ;

→ **8 communautés de communes** ;

→ **91 syndicats intercommunaux et syndicats mixtes.**

## L'ÉTAT DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES

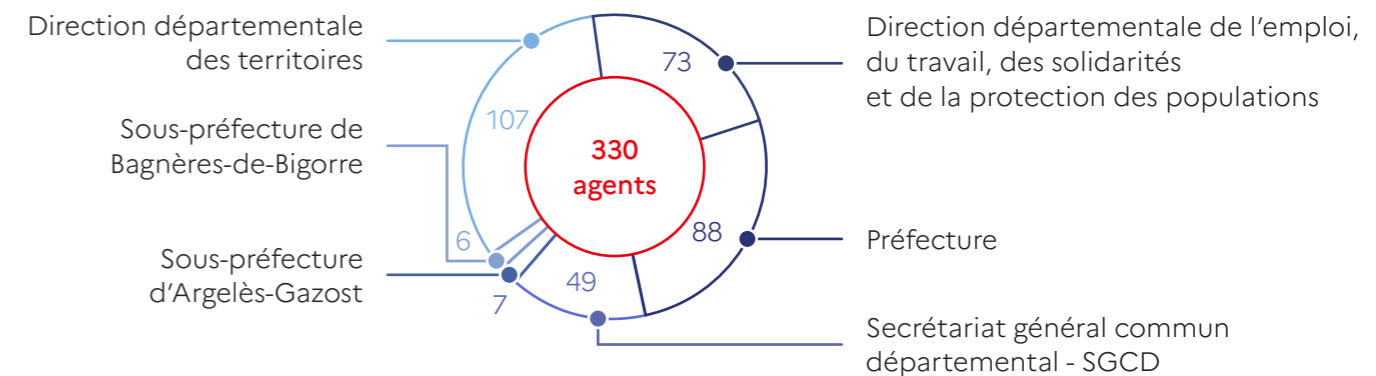
Les services de l'administration territoriale de l'État sont repartis sur 3 sites :

- la **préfecture des Hautes-Pyrénées** (4 place Charles de Gaulle à Tarbes) ;
- la **direction départementale des territoires** (3 rue Lordat à Tarbes) ;
- la **cité administrative Reffye** (DDETSPP - 10 rue Amiral Courbet à Tarbes).

Deux maisons de l'État sont également présentes dans le département :

- Arrondissement d'Argelès-Gazost : sous-préfecture ;
- Arrondissement de Bagnères-de-Bigorre : sous-préfecture et antenne DDT de Lannemezan.

### Répartition des agents de l'administration territoriale de l'État dans le département



**27** départs d'agents (mutation, retraite et réussite concours) → **45** arrivées d'agents.

Entre 2013 et 2019, la population a stagné dans le département avant de connaître une légère progression depuis. Avec un âge moyen de 44,8 ans, les Hautes-Pyrénées se situent parmi les départements les plus âgés.



# 01

## Accompagner l'aménagement et le développement durable des territoires

- Appui aux collectivités et soutien à la structuration et à l'équilibre des territoires
- Soutien à l'emploi et à l'activité économique
- Transition écologique et énergétique
- Urbanisme
- Environnement
- Aides spécifiques au monde agricole
- Nouvelle forme de concertation et de débat sur les thématiques d'actualité : le CNR territorialisé

# 1.01

## Appui aux collectivités et soutien à la structuration et à l'équilibre des territoires

Dans sa quatrième année d'existence, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a conforté sa place de partenaire des collectivités locales, en les accompagnant au travers de contractualisations, de programmes d'intervention territorialisés et d'offre de services sur-mesure en matière d'ingénierie de projet.



Signature de l'avenant à la convention Action Coeur de Ville, le 21 décembre 2023

### DES CONTRACTUALISATIONS POUR ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS LA RÉALISATION DE LEURS PROJETS

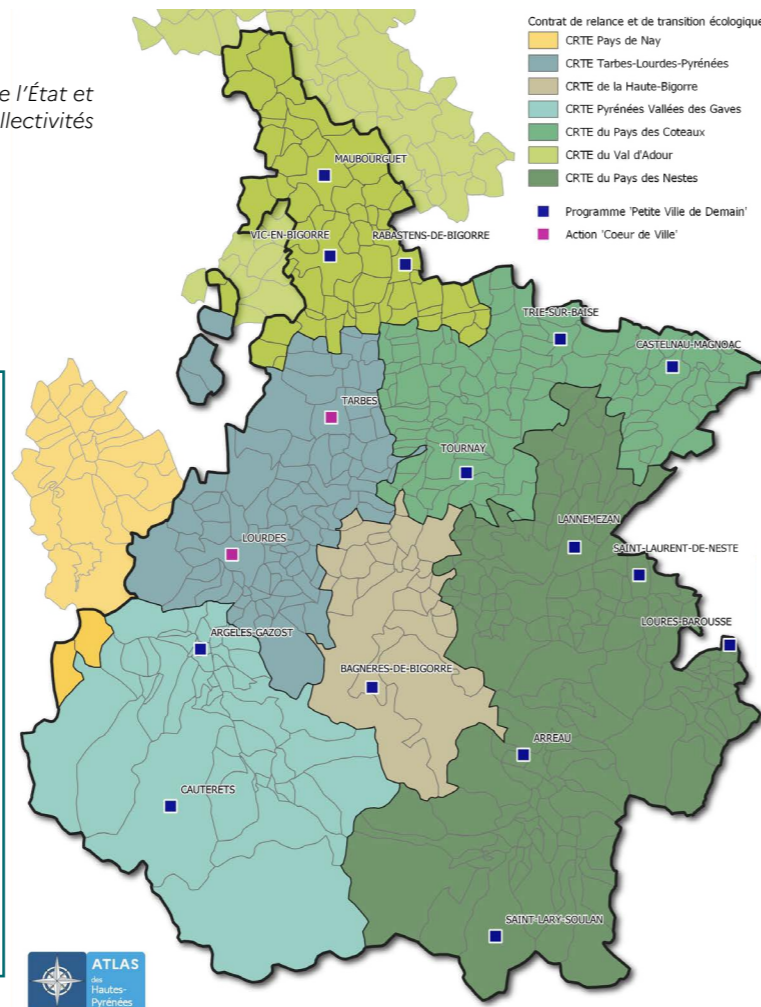
**6** contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE).

**14** conventions d'adhésion au programme Petites Villes de Demain (PVD).

**1** convention renouvelée du programme Action Coeur de Ville.

**18** communes lauréates du programme Villages d'avenir.

Carte des contractualisations entre l'État et les collectivités



#### Zoom sur les contrats pour la réussite de la transition écologique - CRTE

**6 CRTE couvrent l'intégralité du département 65.** Après trois années de mise en œuvre en tant que « Contrats de relance et de transition écologique », ces contrats intégrateurs rebaptisés portent une nouvelle ambition : apporter une réponse collective plus rapide aux effets croissants du changement climatique, et coordonnée dans le cadre de la planification écologique. Fin 2023, le processus de convergence entre le CRTE et le Contrat territorial Occitanie aboutit à une comitologie mutualisée et une maquette de programmation unique associant le Conseil départemental et formalisant une volonté partagée de simplification et d'efficacité opérationnelle.

#### Zoom sur le programme Action Coeur de Ville

**Le 21 décembre 2023, les villes de Tarbes et Lourdes et la Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, signent avec l'État et leurs partenaires l'avenant à la convention Action Coeur de ville pour la période 2024-2026.** La phase 2018-2023 a permis la réalisation de 50 projets de revitalisation, notamment sur la rénovation de l'habitat, pour un montant de 20 millions € à 42,5 % financés par l'État. Cette nouvelle phase sera dédiée à l'accélération des réalisations de revitalisation, en intégrant encore mieux les enjeux d'accessibilité, de mobilité, de désimperméabilisation des sols, de végétalisation de l'espace urbain et de développement des îlots de fraîcheur, préoccupations essentielles face au réchauffement climatique.



#### Zoom sur les Petites Villes de Demain

**Le programme se poursuit dans le département.** Le 1<sup>er</sup> février 2023, l'ANCT et l'association **Petites villes de demain** France Villes Durables ont convié les élus, services et chefs de projets à un atelier interdépartemental 64-65 consacré spécifiquement à la transformation écologique dans les petites centralités afin de présenter des outils opérationnels et des réalisations exemplaires. Les thématiques de la transformation écologique – enjeux et méthodes dans les petites villes –, de l'attractivité territoriale et l'étalement urbain ainsi que la préservation du patrimoine ont notamment été abordés.

#### Zoom sur les Villages d'avenir

**Villages d'avenir** Annoncé dans le cadre du plan France Ruralités, Villages d'avenir vise à accompagner des communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement afin de faciliter le quotidien des élus et le bien-être des habitants. **Dans les Hautes-Pyrénées, les 18 communes retenues ont fait part de plus de 60 projets à mener.** Les principaux thèmes des projets des communes lauréates concernent la rénovation du bâti dégradé, l'aménagement d'équipements publics, et le développement des services.





## DES PROGRAMMES POUR FACILITER LE QUOTIDIEN DES USAGERS

# France services

Accès aux démarches administratives : France Services



18 structures labellisées ouvertes 5 jours par semaine,

Des permanences dans les territoires pour aller vers les usagers,

→ Des réponses aux questions du quotidien pour accompagner les usagers dans leurs principales démarches administratives (obtenir une carte grise, un remboursement des soins de santé, demander la prime d'activité, déclarer ses impôts, réaliser une simulation de ses droits à la retraite...), en lien avec les partenaires pour les questions les plus complexes.



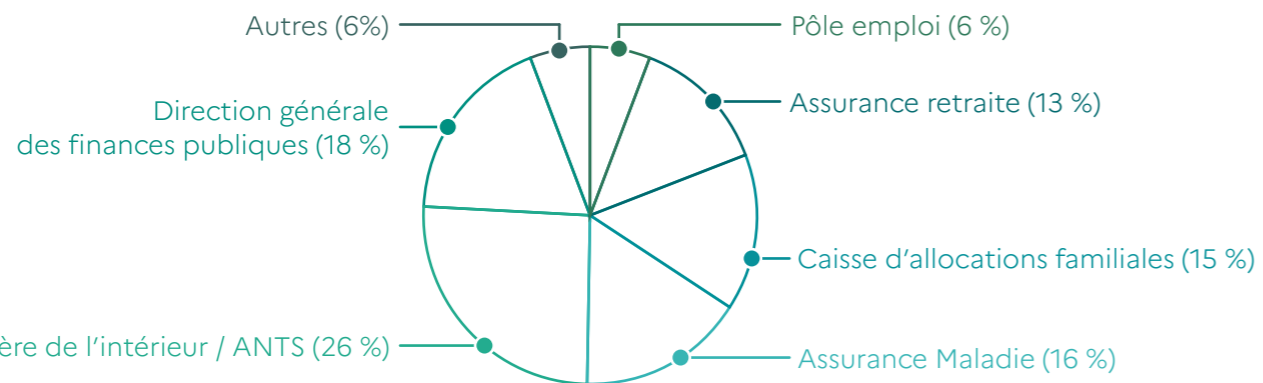
Partenaires départementaux du dispositif France services



Dans le département :

→ Plus de 65 000 accompagnements réalisés en France services en 2023, soit une moyenne de 260 accompagnements par jour.

→ Plus de 40 000 accompagnements ont concerné les partenaires nationaux du programme France services, selon la répartition suivante :



## Accès au numérique



En termes d'équipement, le lancement du programme « France Mobile » porté par l'ANCT a permis la concrétisation du New Deal signé entre l'État et les acteurs de la téléphonie mobile. Ainsi, 45 sites hauts-pyrénéens font l'objet d'un arrêté ministériel pour une mise en service progressive de pylônes 4G.

## ZOOM sur les conseillers numériques pour favoriser l'inclusion numérique



23 conseillers numériques ont été déployés sur l'ensemble du département dès 2022 dans le cadre du plan de relance. Financés par l'État pour une 1<sup>ère</sup> période de 18 à 24 mois, ils proposent un accompagnement et des ateliers d'initiation au numérique gratuits. Plus de 15 000 personnes ont été accompagnées depuis 2022, dont 7 645 pour la seule année 2023.



Inauguration de la France services de la communauté de communes des coteaux du Val d'Arros, le 18 février 2023

## DE L'INGÉNIERIE SUR-MESURE POUR ÉTAYER LES PROJETS DES COLLECTIVITÉS

Les projets des collectivités qui participent à la transition écologique, au renforcement et à la cohésion des territoires peuvent être accompagnés, en fonction des besoins, selon diverses modalités (marché à bons de commande de l'ANCT, financement de prestations, mise à disposition d'ingénierie).

Ainsi, en 2023, 726 900 € ont été mobilisés pour :

- Les PETR des Nestes et des Coteaux (études sur les mobilités),
- Les communes du Val d'Azun (accompagnement visant le label touristique « Destination pour tous »),
- La ville de Barèges (conception et organisation de la requalification du centre du village),
- La communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves (étude de finalisation de la conception de la Maison du travail saisonnier de Lourdes et des vallées).

## ZOOM sur la maison du travail saisonnier (MTS)

La MTS, portée par l'UDAF 65, est un espace ressource pour l'accompagnement socioprofessionnel des travailleurs saisonniers, ouvert en mai 2023, dans le but de lever les freins pour l'accès ou le maintien dans l'emploi :

- près de 600 personnes accueillies,
- des permanences en « aller vers » dans les vallées en lien avec les mairies et les structures France services,
- un travail avec les structures logement et mobilité,
- la création d'une halte garderie solidaire...

## DES FINANCEMENTS ET DOTATIONS EN HAUSSE EN 2023 ET LA CRÉATION D'UN FONDS SPÉCIFIQUE À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'État apporte un soutien financier aux collectivités locales du département, tant en fonctionnement qu'en investissement.

S'agissant du fonctionnement, la DGF (dotation globale de fonctionnement) reste la principale dotation versée aux collectivités des Hautes-Pyrénées : son évolution est globalement favorable pour les collectivités du département.

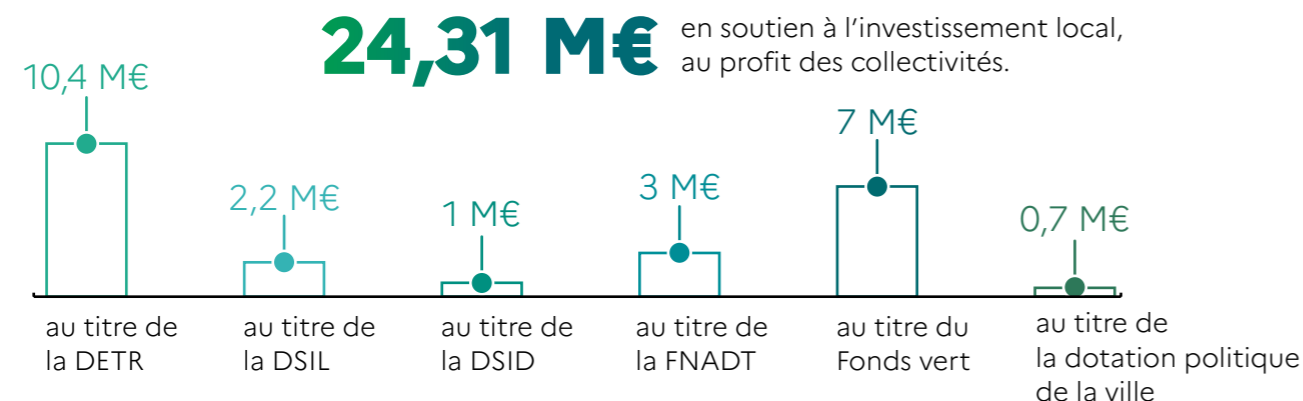
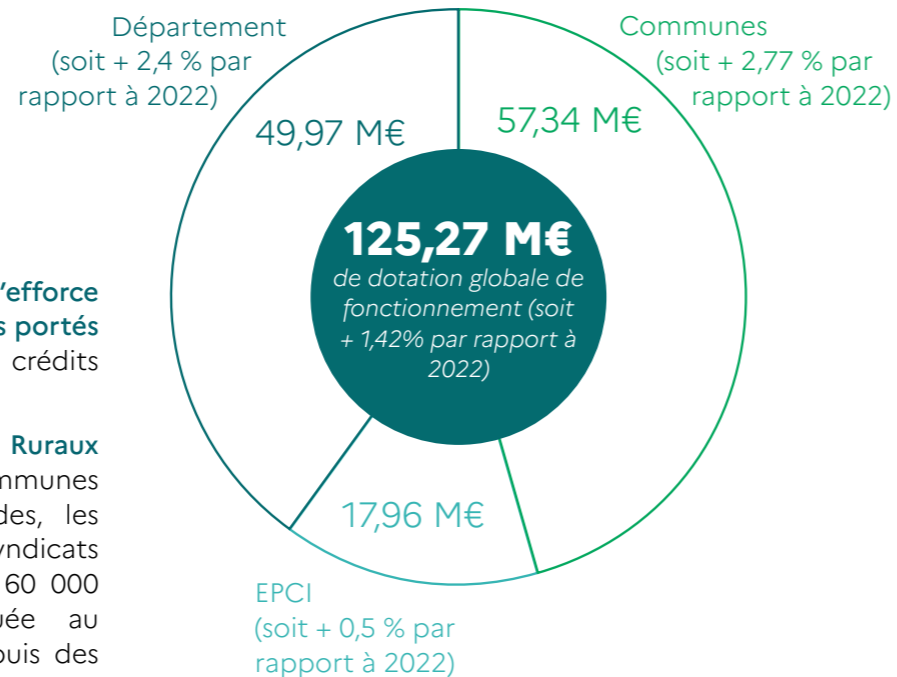
En ce qui concerne l'investissement, l'État s'efforce d'apporter un soutien financier aux projets portés par les collectivités au travers de ses crédits d'intervention.

→ **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)** : sont éligibles l'ensemble des communes du département, sauf Tarbes et Lourdes, les communautés de communes, et les syndicats intercommunaux et syndicats mixtes de 60 000 habitants au plus. L'enveloppe allouée au département est relativement stable depuis des années.

→ **Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)** : l'enveloppe dédiée au département est de 2,2 M€. Elle a connu une forte hausse ces trois dernières années : enveloppe complémentaire en 2020 au titre du Plan de Relance pour des opérations très structurantes mais aussi pour des projets d'intérêt local, enveloppe supplémentaire en 2021 dédiée à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales, abondement de l'enveloppe en 2022 dédiée aux projets inscrits dans les Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE).

→ **Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID)** : comme pour la DSIL, hausse particulière en 2021, afin d'accompagner le Département dans ses projets de rénovation énergétique de bâtiments (en particulier de collèges).

→ **Fonds National pour l'Aménagement du Territoire (FNADT)** : mobilisation pour l'accompagnement des territoires dans le cadre des politiques prioritaires de l'État en matière de soutien aux territoires notamment : la convention interrégionale du Massif Pyrénées, le plan de relance Massif Pyrénées, Territoires d'Industrie, les structures France services, l'ingénierie locale (chef de projet Petites Villes de Demain, Volontaires Territoriaux en Administration).



### ZOOM sur le Fonds Vert, dispositif inédit pour accélérer la transition écologique des territoires

Effectif depuis janvier 2023, il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés, dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie. Les Hautes-Pyrénées ont bénéficié de 7 M€ de crédits fonds vert en 2023.



Lancement du projet « Accompagnement, suivi, expérimentation et médiation en contexte de prédation ours-loup » du parc national des Pyrénées, financé dans le cadre du Fonds Vert, le 9 mai 2023

### À RETENIR, tous financements confondus :

- 435 projets soutenus,
- Plus de 81 M€ d'investissement total de la part des collectivités.



### Quelques exemples de projets soutenus :

→ **Commune de Bagnères-de-Bigorre** : travaux de réhabilitation de l'école Carnot (Montant des travaux : 454 664 € – Subvention accordée : 250 000 €) ;

→ **Communauté de communes Adour Madiran** : développement du pôle agroalimentaire de Maubourguet (Montant des travaux : 500 000 € – Subvention accordée : 250 000 €) ;

→ **Syndicat intercommunal de la maison de santé du Pays Toy** : construction d'une maison de santé et d'une mini-crèche (Montant des travaux : 910 000 € – Subvention accordée : 202 000 €) ;

→ **Communauté de communes du Plateau de Lannemezan** : construction d'un centre aquatique intercommunal (Montant des travaux : 1 200 000 € – Subvention accordée : 400 000 €) ;

→ **Commune de Lourdes** : au titre du Plan Avenir Lourdes : création d'un centre de santé (Montant des travaux : 700 000 € – Subvention accordée : 130 000 €) ;

→ **Parc National des Pyrénées** : études et reconstruction du refuge de Barroude (Montant des Travaux : 212 034 € – Subvention accordée : 106 017 €) ;

→ **Conseil départemental** : restructuration du parking de l'hôtel du Département (Montant des travaux : 561 000 € – Subvention accordée : 280 500 €) ;

→ **Commune de Tarbes** : restauration du cloître du Jardin Massey (Montant des travaux : 460 000 € – Subvention accordée : 138 000 €).

### Exemples de projets soutenus dans le cadre du Fonds vert :

→ **Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)** : amélioration de la performance énergétique du centre d'incendie et de secours de Rives-Adour (Montant des travaux : 265 000 € – Subvention accordée : 212 000 €) ;

→ **Conservatoire botanique pyrénéen** : projet d'amélioration des connaissances sur les vieilles forêts d'Occitanie (Montant des travaux : 651 918 € – Subvention accordée : 521 534 €) ;

→ **Syndicat départemental d'énergie (SDE)** : rénovation complète de l'éclairage public des stations de ski des vallées d'Aure et du Louron (Montant des travaux : 602 500 € – Subvention accordée : 301 250 €).

## L'ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS STRUCTURANTS

L'accompagnement de projets structurants, pour le département, est un des axes majeurs de l'action du préfet ; c'est en fonction des enjeux et spécificités locales, que des priorités territoriales sont définies.



Pose de la première pierre du CIS de Lourdes, le 21 avril 2023

### Zoom sur le Plan avenir Lourdes (PAL)

2023 est l'année de montée en charge du PAL.

Plusieurs réalisations concrètes ont déjà vu le jour :

- le centre de secours porté par le SDIS 65 suit la trajectoire de réalisation prévue et sera livré au printemps 2024,
- le programme NPNRU avance à grands pas : 4 nouveaux îlots sont lancés et première démolition prévue en 2024,
- le schéma directeur urbain est finalisé,
- la Maison du travailleur saisonnier portée par l'UDAF a ouvert en mai 2023,
- ATRIUM a lancé les études et le programme de réhabilitation de 38 logements saisonniers après acquisition du bâtiment des sœurs dominicaines, pour une livraison en 2025 conformément au programme. En complément, ATRIUM, à la demande de l'État, a conduit une étude visant à identifier les leviers pour mobiliser du foncier en faveur des saisonniers en impliquant davantage des collectivités. Les résultats ont été présentés en comité de pilotage au mois de juillet 2023.
- la cellule d'aide aux entreprises combinée au plan façades dégagent un bilan positif.

En intégrant le soutien annuel à l'aéroport, l'État a décaissé près de 10 millions d'euros sur le PAL.



Accueil de M. Philippe FRANC, ambassadeur, délégué permanent de la France auprès de l'UNESCO et Mme Béatrice BOISSON-SAINT-MARTIN, cheffe du pôle du patrimoine mondial et des conventions patrimoniales au ministère de la culture, le 27 février 2024

### ZOOM sur l'Observatoire du Pic du Midi - Projet d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO :

Un comité de pilotage, initié conjointement par le préfet des Hautes-Pyrénées, le président du syndicat mixte de valorisation touristique du Pic du Midi et le président de l'Université Toulouse III, s'est réuni afin de partager les réalisations et les étapes à venir pour mener à bien ce projet.



Comité de pilotage de l'hôpital commun Tarbes-Lourdes, le 5 février 2024

### ZOOM sur le futur hôpital commun de Lanne

Ce projet de construction, initié dès 2008 et validé en mars 2022, vise à **renforcer l'offre de soins sur le territoire haut-pyrénéen en créant un hôpital de recours départemental attractif et doté d'un plateau technique performant**, qui s'inscrira en complémentarité et en appui des établissements de proximité existants de Lannemezan, Bagnères-de-Bigorre, Vic-en-Bigorre, Lourdes, Astugue et Tarbes. Il est un des projets structurants de la région Occitanie et bénéficie **d'un accompagnement financier de l'État de 210 M€ sans équivalent au niveau national**.

Le suivi de ce projet est très encadré et structuré. Un 1<sup>er</sup> comité de pilotage, composé des parlementaires et des élus, des représentants des collectivités territoriales concernées, des représentants des usagers, du personnel et des professionnels, ainsi que les institutions impliquées s'est réuni, le 19 juin 2023. Sa constitution permet d'en faire un espace d'échange constructif et éclairé et de suivre, chaque trimestre, l'avancée du projet.

Il est appuyé par trois groupes de travail thématique (Infrastructures, projet médical, avenir des sites de Lourdes et Tarbes) qui se réunissent régulièrement et présentent leurs avancées lors des comités de pilotage.

Enfin, un comité technique, composé des services de l'État (Préfecture, DDT, ARS), de la direction de l'hôpital, du conseil départemental, de la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées ainsi que de l'AMO et de l'ensemble des prestataires qui interviennent sur la partie « procédures », se réunit tous les mois en préfecture (10 réunions en 2023).

# 1.02

## Soutien à l'emploi et à l'activité économique

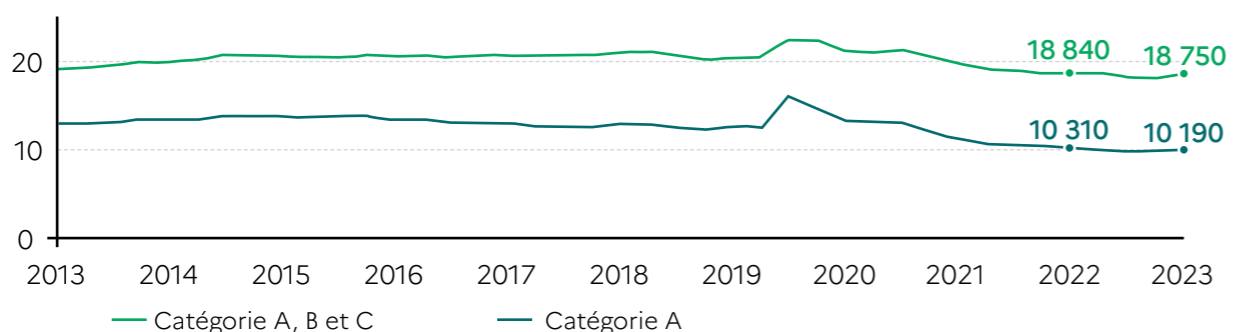
La mobilisation des services de l'État dans le département s'inscrit dans l'objectif gouvernemental de **plein emploi** ; l'ensemble des actions mises en œuvre contribue à soutenir et développer les TPE, PME et les grandes entreprises du territoire, mais également à accompagner le plus grand nombre vers et dans l'emploi.

Au quatrième trimestre 2023, dans les Hautes-Pyrénées, **le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) s'établit en moyenne sur le trimestre à 10 190**. Ce nombre diminue de 1,2 % sur un an.

**Le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant ou non exercé une activité (catégories A, B, C) s'établit en moyenne à 18 750** au quatrième trimestre 2023. Ce nombre diminue de 0,5 % sur un an.

Le taux de chômage (dernière actualisation par l'Insee à fin nov-23) s'établit à 7,8 %.

Les demandeurs d'emploi dans les Hautes-Pyrénées (en milliers)



## DE NOMBREUX ACCOMPAGNEMENTS ET CONTRATS SIGNÉS EN 2023 POUR LES JEUNES HAUTES-PYRÉNÉENS



### 1 516

contrats d'engagement jeune (CEJ) signés (1 241 en 2022).

### 192

parcours emploi compétences.

### 62

contrats initiative emploi jeunes (CIE).

### 1 937

contrats d'apprentissage (1 892 en 2022).

### 1 289

parcours d'accompagnement contractualisés vers l'emploi et l'autonomie (PACEA).



La baisse des CIE Jeunes s'explique par la diminution de l'enveloppe budgétaire allouée en matière de contrats aidés, corollaire d'un marché du travail dynamique.

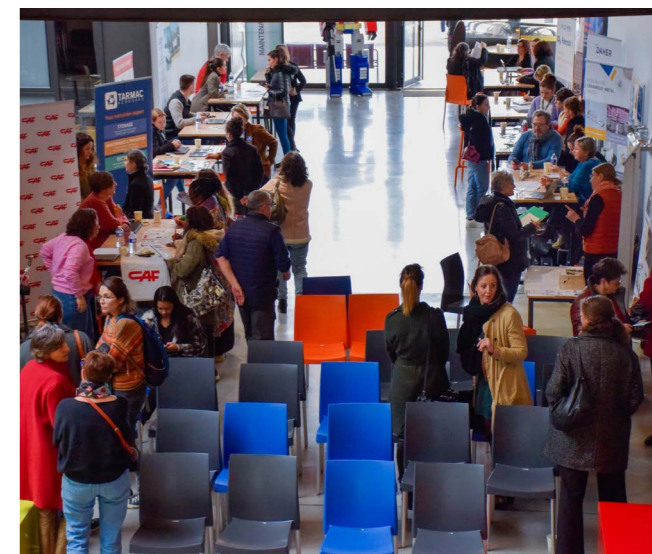
Anniversaire du contrat d'engagement jeune, le 18 avril 2023

## DES ACTIONS CONCRÈTES POUR RÉDUIRE LES TENSIONS DE RECRUTEMENT DANS LES SECTEURS CLÉS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES ENTREPRISES QUI RECRUTENT LOCALEMENT

Dans le cadre du plan de réduction des tensions de recrutement mené par le service public de l'emploi, a été mise en œuvre **une action de promotion de l'offre de formation qualifiante pour les métiers les plus en tension dans le département des Hautes-Pyrénées**.

Cette action ciblait notamment les demandeurs d'emploi, les jeunes de 16 à 25 ans accompagnés par la Mission locale, les bénéficiaires du RSA, ainsi que toute personne intéressée par les métiers concernés.

Les différentes actions menées en 2022 ont été reconduites en 2023 (à l'exception d'un stand du SPE au salon régional de l'agriculture), en particulier l'action partenariale menée par la DDETSPP, accompagnée par la déléguée aux droits des femmes et à l'égalité, l'UIMM et le Territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes portant sur la promotion des métiers de l'industrie auprès des femmes demandeuses d'emploi. Cette action a permis de mobiliser des crédits spécifiques « Droits des femmes et égalité ».



Action «POTENTIEL INDUSTRIELLES», à l'initiative de l'UIMM, en lien avec les partenaires du service public de l'emploi et le CIDFF, le 8 mars 2024

Par ailleurs, **des séquences de présentation de l'offre de formation aux métiers en tension** mobilisant les acteurs du service public de l'emploi (DDETSPP, Pôle emploi, Région Occitanie, Conseil départemental, missions locales...), les organismes de formation (GRETA, AFPA, CMA, CCI...) et les représentants des principaux employeurs du département dans les secteurs concernés, ont eu lieu. Cette présentation de l'offre de formation a été déclinée en 5 séquences :

- 13 mars à Lourdes, dédiée **aux métiers de l'hôtellerie-restauration** au lycée l'Arrouza,
- 18 avril à Vic-en-Bigorre, dédiée **aux métiers du service à la personne**,
- 20 avril à Lannemezan, dédiée **aux métiers du service à la personne** au CFA-CFPPA,
- 24 mai à Tarbes, dédiée **aux métiers de bouche** à l'école des métiers,
- 07 juin à Tarbes, dédiée **aux métiers du BTP** dans les locaux de l'AFPA.

Le contenu de ces séquences portait principalement sur la présentation des métiers par des professionnels (employeurs, salariés, stagiaires), des différentes possibilités d'accès aux métiers (parcours et financement), de l'offre de formation par les organismes de formation. La rencontre avec des employeurs du territoire et des ateliers participatifs ou des visites des ateliers de formations complétaient parfois ces séquences.



Présentation de l'offre de formation au lycée l'Arrouza, le 13 mars 2023

## UNE MOBILISATION SPÉCIFIQUE DES SERVICES POUR FAVORISER LA CONNAISSANCE DES ENTREPRISES ET DES MÉTIERS

Le réseau des DRP (Délégué à l'accompagnement des reconversions professionnelles) a comme mission **d'informer les entreprises et les salariés sur les dispositifs de reconversion ou de transition professionnelle.**

Ce travail passe par **la promotion et la mobilisation d'outils d'appui à la gestion des RH et des nouveaux outils de la formation professionnelle continue** (pro-A, transitions collectives, parcours de transition professionnelle, ...).

Plusieurs actions ont été menées en 2023 :

→ **Visites d'une trentaine d'entreprises** du département concernées par des problématiques RH,

→ **Organisation de rencontres entre personnes ayant un projet de reconversion, demandeurs d'emploi, jeunes 16-25 ans, bénéficiaires du RSA et des entreprises de secteurs rencontrant d'importantes difficultés de recrutement** (métiers de bouche, BTP) pour une présentation de l'offre de formation locale ainsi que des financements (apprentissage, Contrat prof, Pro-A, PRF, PTP, PRP).

→ **Action de promotion des dispositifs d'entreprise** auprès des acteurs du développement économique (Comité d'Action partenariale : Préfecture, Région Occitanie, Agglo Tarbes Lourdes Pyrénées, CCI,

incubateurs, pépinières, ...) et de la Direction Entreprises de l'École nationale d'ingénieurs de Tarbes (VTE TI, VTE Vert, PCRH...)

→ **Permanences au sein du Bic Crescendo** (couveuse et pépinière d'entreprise) en vue de promouvoir les dispositifs d'entreprises auprès des start-ups locales, notamment Dewetron Services, Yesrent, Enerloop, Keematic...

→ **Lancement d'un projet dédié au déploiement de parcours de formation adaptés aux problématiques du développement d'une filière photovoltaïque dans les Hautes-Pyrénées.** Projet amorcé avec le Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ-TE) en 2023, à poursuivre en 2024. Visites d'Enerloop et de Sélection-ENR notamment effectuées, dans ce cadre.

→ **Réflexion avec l'OPCO Santé autour de l'attractivité des métiers du thermalisme** amorcée fin 2023, à poursuivre en 2024. Visites de Semetherm et des Thermes de Cauterets notamment, effectuées dans ce cadre.

**À noter que les entreprises visitées montrent un réel intérêt pour le dispositif VTE (volontaire territorial en entreprise).**

### ZOOM sur l'école de production

Le 25 septembre 2023, le département des Hautes-Pyrénées a ouvert son École de Production sur la Zone Pyrène Aéroport de Lanne.

**Cette école, baptisée l'Académie industrielle Hapy, vise à faciliter l'insertion professionnelle de jeunes** pour lesquels l'enseignement traditionnel ne convient pas, notamment les « décrocheurs », ce grâce à une pédagogie très ancrée dans la réalité du monde professionnel.

Ouverte à tous les jeunes entre 15 et 18 ans, **cette école consacre plus de 60 % du temps de formation à la mise en conditions réelles de production** (24 h/semaine), sous la supervision d'un chef d'atelier maître professionnel. Cet apprentissage, très pratique, aux métiers de l'industrie est complété par des enseignements théoriques (11 h/semaine) ; les élèves sont encadrés par deux maîtres professionnels à temps plein.

**L'Académie industrielle Hapy compte 10 élèves. Elle prévoit la présence d'une trentaine d'élèves à trois ans.**



Inauguration de l'école de production de Lanne, le 5 décembre 2023

## UN SOUTIEN FINANCIER CONSÉQUENT DE L'ÉTAT AU PROFIT DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

**Une centaine d'entreprises bénéficie encore de l'activité partielle de longue durée** dont les principaux acteurs industriels ou encore les stations de ski :

764 000 € d'indemnités accordées aux entreprises du département dont 200 000 € en AP (activité partielle) et 564 000 € en APLD (activité partielle longue durée). Une baisse considérable par rapport à 2022 (plus de 4,6 M€), année exceptionnelle de crise sanitaire.

### France 2030 dans le département



Depuis 2021, le plan d'investissement France 2030, d'un montant de 54 milliards d'€, permet à des entreprises, des universités et des organismes de recherche d'investir dans des projets innovants d'excellence pour poursuivre la transformation des secteurs clés de notre économie et explorer de nouveaux domaines dans des secteurs stratégiques. Il s'agit de transformer durablement des secteurs cibles de notre économie par l'innovation et de positionner la France en leader du monde de demain.

France 2030 s'inscrit dans un contexte de défis posés par les grandes transitions écologique, numérique et technologique ; sa finalité est de contribuer à

**renforcer l'indépendance de la France dans les domaines stratégiques.**

Diverses manifestations organisées par les partenaires du territoire (Tech in Pyrénées, la French Tech, Adopte un financeur...) ont été l'occasion de **faire la promotion de France 2030 et des appels à projets mobilisables** par les entreprises du département pour accompagner le développement de leurs projets.



Visite d'ISP System, lauréat de France 2030, le 21 avril 2023



Temps de rencontre et de promotion dédié à France 2030, le 16 novembre 2023

À l'initiative de la secrétaire générale, référente préfectorale France 2030 et à l'accélération des projets industriels, un temps de rencontre et de promotion dédié à France 2030 a été organisé en préfecture le 16 novembre dernier. À cette occasion, les 6 entreprises haut-pyrénéennes lauréates de France 2030 (ISP System, Alstom, Sartorius, Sanguinet, CAF et Deeper pulse) et l'ENIT ont pu présenter leurs projets récompensés à d'autres entreprises du département et partager leur expérience de candidat à des AMI ou AAP. Cette rencontre a permis de valoriser l'engagement et la contribution des entreprises locales à la réindustrialisation de la France - avec **un montant d'aide total de 19,8 M€ pour les 7 projets présentés** - et de favoriser les échanges avec les opérateurs de l'État, dont la Banque des territoires, l'ADEME et BPI France, faisant ainsi **émerger de nouvelles perspectives de candidatures à des appels à projets France 2030.**

## Les Territoires d'industrie dans les Hautes-Pyrénées

Le programme territoires d'industrie est déployé dans le département pour accompagner les investissements des entreprises (plus de 28 M€ auprès de 43 entreprises sur l'acte 1), engager des travaux sur les filières industrielles, notamment l'énergie renouvelable, et pour coordonner des projets de formation et d'attractivité des métiers. La labellisation des deux territoires a été reconduite pour la période 2023-2027. La poursuite de la coordination de l'offre de service renforcée de l'État et de ses opérateurs, d'une part et les moyens des collectivités d'autre part contribuent ainsi à la reconquête industrielle.



### TI Lacq-Pau-Tarbes

Ce territoire interrégional à forte identité industrielle est marqué par la présence de grands groupes industriels et d'industries de pointe en mécanique, aéronautique, ferroviaire et énergie. Dans le cadre de son renouvellement, son périmètre est élargi au territoire Adour-Madiran. Il oriente sa feuille de route vers la consolidation des emplois de demain, la transition énergétique (décarbonation et innovation), la logistique industrielle et la transformation et développement de filières. Lauréat de l'AMI Rebond industriel porté par la Banque des Territoires, le TI permet aux PME-ETI et aux EPCI de bénéficier d'un soutien en ingénierie et d'un soutien financier sur des projets industriels structurants (enveloppe de 2,5 M€).

### TI Nestes-Comminges

Territoire interdépartemental aux atouts variés (exploitation des ressources naturelles – bois en particulier – et grands sites industriels dans le domaine de l'automobile et de l'industrie lourde), il associe les territoires du Plateau de Lannemezan, Aure-Louron et Neste-Barousse à une feuille de route partagée avec des territoires de Haute-Garonne sur la gestion prévisionnelle des compétences territoriales et l'animation de la filière hydrogène.

Clôture de l'AMI Rebond, lancé dans le cadre des Territoires d'industrie, le 2 février 2024



# 1.03

## Transition écologique et énergétique

### LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES



Au regard de l'analyse du contexte et des opportunités locales, la contribution des Hautes-Pyrénées à la production d'énergies renouvelables, à partir du vent, du soleil et de la biomasse, devra, à l'horizon 2030, être comprise entre 800 et 1 100 GWh et sera répartie de la façon suivante :

- **Éolien** : 15 MW (x 15 par rapport à aujourd'hui)
- **Solaire (photovoltaïque)** : 218 MW (x 8 par rapport à aujourd'hui)
- **Méthanisation** : 260 GWh/an (x 14 par rapport à aujourd'hui)
- **Bois-Énergie** : 450 GWh/an (+ 20 % par rapport à aujourd'hui)
- **Géothermie** : 40 GWh/an (+ 39 % par rapport à aujourd'hui)
- **Hydroélectricité** : 790 MW (même niveau qu'aujourd'hui)

La loi APER de juillet 2023 a institué la nomination d'un référent EnR départemental ainsi que l'accélération du calendrier des rencontres avec les élus. Dans ce cadre, un comité EnR (Énergies renouvelables) a été mis en place pour améliorer l'accompagnement des projets en émergence. L'objectif est de proposer aux porteurs de projets un guichet unique, en amont de la phase d'instruction administrative.

## 6

comités EnR réunis, avec 6 projets examinés.

## 10

réunions d'informations sur le développement des EnR dans le département, à destination des professionnels et des élus.

## 14

projets photovoltaïques ayant bénéficié de cet accompagnement interservices.



Comité ENR, le 9 février 2024

## LA PROMOTION DE L'HYDROGÈNE

La promotion de l'hydrogène en tant que vecteur de la décarbonation de l'industrie s'inscrit dans ce contexte de transition écologique et énergétique. Elle est accompagnée par l'UID-DREAL 65-32.

### ZOOM sur les journées hydrogène

**La décarbonation de l'industrie est un axe majeur de la stratégie nationale de lutte contre le changement climatique.** L'ambition est de diviser par 2 les émissions de CO2 de l'industrie dans les 10 prochaines années et d'atteindre zéro émission nette pour ce secteur à l'horizon 2050.

L'atteinte de cet objectif passe par un déploiement de l'hydrogène décarboné, afin que ce dernier devienne une véritable commodité industrielle aisément accessible à un coût compétitif.

L'UID 65-32, en lien avec la CCI Tarbes et Hautes-Pyrénées, l'ADEME, l'agence régionale de développement économique AD'OCC et l'association France Hydrogène, a organisé, le 28 novembre 2023, un événement intitulé « **Rendez-vous H2 65 – L'hydrogène, vecteur de la décarbonation de l'industrie** ».

Cet événement, qui a réuni plus de 50 personnes, a été l'occasion de **présenter les synergies développées sur la plateforme de Peyrehitte, à Lannemezan, pour réduire l'empreinte carbone des industries qui y sont implantées** (Exemple du projet HYLANN de production massive d'hydrogène à Lannemezan).

## LA MOBILITÉ DURABLE



Les démarches de mobilité durable portées par les territoires, sont accompagnées par la DDT, en 2023 :  
 → **3 collectivités ont initié une démarche de planification de stratégie vélo** (+11 déjà réalisées),  
 → **Plus de 180 000 € de subventions** ont été attribués au territoire lauréat de l'AAP « Fonds Mobilité Active » pour le financement d'aménagements cyclables.



Journée de sensibilisation à la mobilité durable à destination des élus du territoire, le 9 novembre 2023

# 1.04

## Urbanisme

Les services de l'État conseillent et accompagnent les territoires pour tendre vers un aménagement du territoire plus sobre, notamment en accompagnant techniquement et financièrement l'élaboration des documents d'urbanisme, dans le respect des nouvelles normes environnementales, en encourageant l'échelon intercommunal. En 2023, plus de 3 200 documents d'urbanisme ont été produits :

**500**

avis émis au titre des risques naturels.

**200**

avis émis par la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) ou les services instructeurs en droit du sol.

**2 500**

autorisations d'urbanisme instruites pour les 244 communes bénéficiant de l'instruction de la DDT.

**2**

PLUi approuvés et 6 PLUi en cours d'élaboration.



Signature du plan de prévention des risques sismiques (PPRS) de Lourdes, le 13 octobre 2023

### ZOOM sur le ZAN

La France s'est fixée, dans le cadre de la loi Climat et résilience, **l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050 (loi du 20 juillet 2023)**, avec un objectif intermédiaire de réduire de moitié la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans les dix prochaines années.

Les principales dispositions de la loi sont les suivantes :

- **le calendrier d'approbation** des évolutions du SRADDET, puis des SCoT et PLU a été assoupli ;
- **chaque région doit mettre en place une conférence régionale de gouvernance de la politique de la réduction de l'artificialisation des sols ;**
- **une liste des projets d'envergure nationale ou européenne (PENE)** sera fixée par arrêté ministériel, sur la base de critères précis ; les espaces consommés par ces projets seront mutualisés ;
- **la mise en place d'une « garantie communale » de développement d'un hectare**, pour la période 2021-2031.

# 1.05

## Environnement

Afin de faire respecter les mesures de protection de l'environnement, diverses commissions (composées de représentants d'associations, de personnes qualifiées, d'élus, de services de l'État) sont réunies afin de statuer sur la conformité des projets présentés. Le pôle environnement de la préfecture (service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial) est chargé de les organiser. Pour 2023, on dénombre :

- **L'organisation de 6 réunions du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CoDERST) ;**
- **L'organisation d'une commission départementale d'aptitude** chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur ;
- **L'organisation de 9 enquêtes publiques** relatives à divers projets (captages d'eau potable, autorisation environnementale « ICPE », permis de construire « photovoltaïques », DUP/Parcellaire...);
- **L'organisation de 4 commissions départementales d'autorisation commerciale (CDAC).** Sur les 4 projets examinés, 2 ont reçu un avis favorable et les 2 autres ont fait l'objet d'un refus (un par la CDAC, l'autre par la CNAC suite à un recours contre l'avis favorable initialement émis) ;
- **L'organisation de 9 commissions départementales de la nature, des paysages et des sites (CDNPS),** dont 8 réunions pour la seule formation « sites et paysages » avec une commission sur site dans la vallée de Lesponne, ciblée sur la thématique des granges foraines. L'autre réunion concernait la formation « faune sauvage captive ».

- Pour 2023, quelques exemples d'arrêtés préfectoraux pris au titre de la protection de l'environnement :
- **L'autorisation de l'activité de production de combustibles solides de récupération** portée par la société PSI sur la commune de Lannemezan,
  - **L'autorisation d'implanter une chaufferie utilisant des combustibles solides de récupération** portée la société Neste Énergie Avenir sur la commune de Lannemezan,
  - **L'enregistrement d'une nouvelle déchetterie** sur la commune de Capvern,
  - **la mise en demeure d'exploitants de 13 sites contrôlés de procéder à des mises en conformité.**

### ZOOM sur la dernière CDNPS de Mme Colonel, architecte des bâtiments de France avant son départ à la retraite

Jeudi 11 mai 2023, la réunion de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) s'est tenue à la sous-préfecture de Bagnères-de-Bigorre. À l'issue de sa dernière commission, Mme Colonel, architecte des bâtiments de France, a amené les membres visiter des granges foraines en vallée de Lesponne. Les membres ont pu découvrir une grange faisant une transition entre préservation du caractère vernaculaire et un projet architectural moderne.

L'ensemble des membres a apprécié de découvrir ce bâti exceptionnel et continuera à être attentif aux projets de rénovation de granges foraines présentés devant la CDNPS dans l'intérêt de la préservation de ce patrimoine de montagne.



Réunion de la CDNPS, le 11 mai 2023

### ZOOM sur le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CoDERST)

Le CoDERST participe à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques environnementales, de gestion durable des ressources naturelles et de prévention des risques dans le département.

Il émet des avis, conformément aux dispositions législatives, sur divers sujets tels que les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), les déchets, la qualité de l'air, la police de l'eau, la protection des eaux destinées à la consommation humaine, la lutte contre les logements insalubres, etc.

En 2023, sur les 6 réunions organisées, une l'a été de manière délocalisée, sur le territoire de la commune d'Horgues, dans le cadre d'une information proposée par la délégation départementale 65 de l'ARS Occitanie sur la thématique de l'ambrosie, plante invasive et allergisante, désormais implantée dans le département des Hautes-Pyrénées.

La présence avérée de l'ambrosie dans les Hautes-Pyrénées, a donné lieu, le 16 février 2022, à la signature de l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre l'ambrosie et prescrivant les mesures destinées à prévenir son apparition et à lutter contre sa prolifération, à savoir :

- rendre obligatoire la lutte contre la prolifération de cette plante invasive,
- définir les territoires concernés,
- préciser les actions à mettre en œuvre dans le cadre du plan départemental de lutte contre les ambrosies,
- créer un comité départemental de coordination des actions de lutte contre les ambrosies,
- rappeler l'obligation de signalement,
- proposer aux collectivités territoriales concernées de désigner des référents territoriaux,
- définir les modalités de gestion des milieux.

Cette réunion a été organisée à Horgues, commune particulièrement touchée par la présence de cette plante invasive, en juin 2023, période de l'année où les plants d'ambrosie sont identifiables sans présenter de danger, comme c'est le cas au moment de la floraison (juillet à octobre). Cette commission délocalisée a permis aux membres :

- de savoir identifier, avec l'appui du CPIE Bigorre-Pyrénées, les différentes variétés d'ambrosie ;
- d'être sensibilisés aux effets de cette plante sur la santé humaine (pollen d'ambrosies fortement allergisant), l'agriculture locale (pertes de rendements à cause de ces adventices concurrentielles des cultures) et l'environnement (perte de la biodiversité par le ralentissement du développement de la flore locale).



Réunion du CoDERST délocalisée sur la thématique de l'ambrosie sur le territoire de la commune d'Horgues, le 28 juin 2023



# 1.06

## Aides spécifiques au monde agricole

Le département des Hautes-Pyrénées compte près de 3500 exploitations agricoles très diverses, ce qui explique la mise en oeuvre de divers dispositifs d'aide et de soutien.

2023 est la première année du nouveau programme septennal de la Politique Agricole Commune (PAC). Négocié au niveau européen et national, le maintien du budget a été obtenu, accompagné de nouvelles exigences en faveur de l'environnement : diversité d'assolement, de rotation, aides aux protéagineux et aux productions maraîchères.

Les services de l'État s'attachent à verser, dans les meilleurs délais, les aides de la PAC. Ces aides sont déterminantes pour l'économie agricole départementale.

### 3 000

agriculteurs aidés (12 000 demandes déposées).

La baisse (4 000 en 2022) fait suite aux nouvelles règles d'éligibilité dites de « l'agriculteur actif ».

Le déploiement du programme peine à se finaliser dès la première année : il n'est à ce jour pas possible de rendre compte du nombre de dossiers et des montants alloués. **Au 4 avril 2024, le montant engagé est de 68 M€ d'aides au titre de la PAC 2023.** Dans la continuité des années précédentes, les paiements se poursuivent sur l'assurance récolte, les aides couplées végétales et les aides MAEC/BIO.

### 600

demandes d'aides

visant au développement volontaire de pratiques environnementales différentes (Mesures agro-environnementales et climatiques et bio).

### 751 k€

de soutien au pastoralisme :

190 demandes pour la prévention de la prédation pour des gardiens, des chiens de protection, des clôtures et dispositifs innovants.

### 200

demandes d'autorisation d'exploiter déposées,

en forte augmentation par rapport à 2022 (132 demandes), du fait des réformes de la PAC.

À compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, les missions liées aux aides du fonds européen pour l'agriculture et le développement rural (FEADER), comprenant notamment les aides à l'investissement (PCE) et la dotation jeune agriculteur (DJA) ont été transférées à la Région Occitanie.



### ZOOM sur les crises sanitaires et climatiques 2023

Suite à la sécheresse exceptionnelle de l'été 2022, le département a obtenu une reconnaissance au titre des calamités agricoles pour les productions fourragères. Les indemnités versées en 2023 pour cet événement s'élèvent à 3,8 M€ pour 1290 bénéficiaires.

2023 a connu son lot de crises sanitaires :

→ la grippe aviaire a moins touché le département en 2023 qu'en 2022. Les indemnités 2022 ont été soldées (3 M€ pour 100 éleveurs de volailles) et les indemnités 2023 ont fait l'objet d'une avance (0,4 M€ pour 36 éleveurs) ;

→ une pluviométrie et des chaleurs importantes ont provoqué le développement exceptionnel du mildiou sur les vignes, provoquant des pertes significatives. Une mission d'enquête a constaté les dégâts sur le terrain. Les pertes sanitaires ne relèvent pas du régime des calamités agricoles, mais d'autres dispositifs d'accompagnement sont en cours d'examen (exonération de la taxe foncière, crédits d'urgence) ;

→ la cellule d'urgence sanitaire a été réactivée par M. le préfet pour suivre l'évolution de la maladie hémorragique épizootique (MHE) qui affecte de nombreux élevages bovins et plus marginalement ovins.



Réunion de la cellule de crise MHE, le 3 novembre 2023

### ZOOM sur la prévention de la prédation

L'année 2023 marque le début du nouveau programme d'aide nationale pour la prévention de la prédation : le développement pastoral incombe désormais au conseil régional, tandis que la DDT se concentre sur la mise en protection des troupeaux.

La saison 2023 a été beaucoup moins marquée sur le plan des prédateurs de loup. Elles sont revenues au niveau antérieur à 2022 et correspondent pour une majorité à des attaques de chiens errants. Les services de l'État et leurs partenaires ont satisfait en 2023 aux 6 engagements pris avec les gestionnaires d'estives :

→ continuer à informer en toute transparence et quotidiennement les estives et les élus des demandes de constats,

→ renforcer la présence humaine par le soutien au recrutement de bergers d'appui et de surveillants de nuit,

→ aménager et restaurer des cabanes et abris pastoraux pour un accueil digne et conforme à la législation pour ces professionnels,

→ mettre à disposition des maires un kit clés en mains contre les chiens errants et divagants,

→ mettre en œuvre une campagne de communication de prévention des conflits d'usages en montagne,

→ former les louvetiers,

→ installer un comité départemental de prévention du mal être agricole.

Le gardiennage des troupeaux en estive avait quasiment disparu avant la réintroduction de l'ours ; en 2023 le département a compté plus de 80 gardiens salariés.

Lancement de la campagne de communication de prévention des conflits d'usages en montagne au lac d'Estaing, le 20 juillet 2023



# 1.07

## Nouvelle forme de concertation et de débat sur les thématiques d'actualité : le CNR territorialisé (conseil national de la refondation)

### Le CNR Santé

Le choix d'un format mixte entre débat public et ateliers en groupe a été fait. Le format était celui d'une concertation publique en séance plénière, avec présence en tribune du DG ARS et de M. le préfet. Les thématiques suivantes ont été abordées, donnant lieu à des propositions d'actions concrètes :

- Accès à la santé,
- Prévention,
- Continuité et permanence des soins,
- Attractivité du territoire et fidélisation.

Quelques opérations sont déjà visibles comme l'ouverture d'un centre de soins non programmés à Tarbes le 11 décembre 2023 ou le redéploiement du camion TIMM qui propose désormais la réalisation de mammographies sur l'ensemble du département.

Les efforts se poursuivent en matière de coordination des soins et de structuration du territoire par la création, en cours, de CPTS.



CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION



CNR Santé, le 28 novembre 2022

### Le CNR lié à l'eau

Dans le cadre du Conseil national de la refondation, deux journées de concertation sur l'eau ont été organisées le 5 juin et le 17 novembre.

Ces journées ont rassemblé plus de 80 participants, représentants des collectivités, des activités économiques du territoire, des associations, des parlementaires, des services de l'État...

L'ambition était de partager une vision actuelle et prospective des enjeux liés à l'eau dans le département et de faire émerger une feuille d'action collective, avec un focus sur 4 grands axes :

- communication pour mieux associer élus et citoyens,
- pilotage opérationnel des actions de gestion de l'eau,
- économie de l'eau (prix, coût, valorisation),
- intégration des enjeux de l'eau dans les politiques locales.

### À RETENIR

L'État intervient en matière de gestion de l'eau et d'accompagnement face aux aléas climatiques. Ont ainsi été traités 203 dossiers « loi sur l'eau » (169 déclarations, 25 autorisations, 1 déclaration d'intérêt général hors autorisation et 7 procédures d'urgence).



CNR Eau, le 6 juin 2023

### Le CNR Éducation

Dans les Hautes-Pyrénées, le CNR Éducation, baptisé « notre école, faisons-la ensemble » vise notamment à faire émerger des initiatives de nature à améliorer la réussite et le bien-être des élèves et à réduire les inégalités scolaires.

Des réunions de concertation dans les territoires, avec les élus, les équipes scolaires, les parents, les partenaires ont eu lieu. Une équipe départementale et des financements dédiés ont permis de mettre en œuvre 45 projets et 80 sont en cours de finalisation, mobilisant 450 000 € et 40 partenaires.



CNR Éducation, le 19 octobre 2023

### Le CNR Montagne



CNR Montagne, le 25 octobre 2023

La montagne, poumon de l'économie des Hautes-Pyrénées, est au cœur de la vie de notre territoire. Toutefois, l'activité en montagne voit aujourd'hui les crises se succéder (climatique, sanitaire, énergétique...) et se trouve confrontée à des enjeux de court terme qui remettent en cause son modèle économique-touristique traditionnel, des stations de ski aux thermes, des logements aux modes de transport. Face à ces enjeux stratégiques et en continuité du déploiement du PAM (plan avenir

montagne), la poursuite des réflexions et des actions pour accompagner concrètement le territoire est envisagée sous la forme d'un Conseil national de la refondation territorialisé dédié.

3 thématiques structurantes ont été travaillées pour déboucher sur des propositions d'action concrètes.

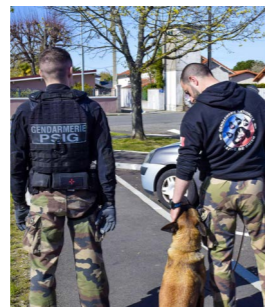
→ **L'attractivité du territoire** : planification et stratégie vis-à-vis de l'habitat (principal, secondaire, saisonnier...);

→ **L'emploi en montagne** : comment garantir la qualité des emplois et l'attractivité des métiers ;

→ **La construction d'un modèle économique pour demain** pour les thermes et les stations de ski.



Table ronde sur la thématique de l'emploi en montagne lors du CNR Montagne, le 25 octobre 2023



# 02

## Garantir la sécurité et la protection des populations

- Sécurité sanitaire, environnementale et industrielle
- Planification et protection civile
- Sécurité des personnes et des biens

# 2.01

## Sécurité sanitaire, environnementale et industrielle

### L'INFLUENZA AVIAIRE : LES CHIFFRES POUR 2023

Le bilan de 2023 fait état de :

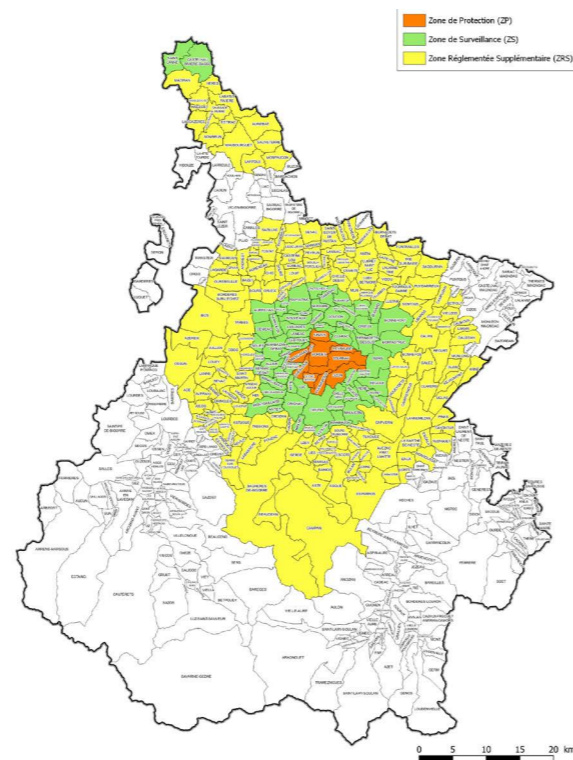
- 1** foyer en élevage.
- 3** dépeuplements préventifs.
- 9 095** animaux abattus.
- 21 k€** d'indemnités aux éleveurs.
- 574 k€** engagés pour la gestion de crise.

En raison des foyers déclarés dans les départements limitrophes du Gers et des Pyrénées-Atlantiques, **des zones réglementées ont été mises en place dès le début de l'année et jusqu'au mois de juillet.**

Plus de **250 laissez-passer** ont été traités. **26 arrêtés préfectoraux** ont été pris pour la gestion de **268 communes en zone réglementée.**

Les épisodes d'influenza aviaire (5 crises en 7 ans), **d'une ampleur inédite**, se succèdent en Europe et dans le monde avec des conséquences sociétales et économiques importantes. L'ampleur de ces crises a conduit à compléter les stratégies de prévention et de lutte déjà en vigueur, par **la vaccination préventive obligatoire des canards** (Barbarie, mulard, Pékin).

Cette vaccination préventive est devenue obligatoire pour **tous les élevages commerciaux de canards sur l'ensemble du territoire français**, à l'exclusion de la Corse, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 et pour une année.



Carte des zones réglementées dues à l'influenza aviaire dans les Hautes-Pyrénées, le 7 janvier 2023

### LA MALADIE HÉMORRAGIQUE ÉPIZOOTIQUE (MHE)

En septembre 2023, pour la première fois, un élevage du département a été déclaré **infecté de maladie hémorragique épizootique (MHE)**. Il s'agit d'une maladie virale affectant les ruminants. Il n'existe pas, à ce jour, de vaccin mais la maladie n'est pas transmissible à l'homme.

Aussi, dès le début de la crise, la DDETSPP a organisé et piloté des réunions d'information en associant les représentants de la profession agricole (chambre agriculture, syndicats), les vétérinaires, les chasseurs, l'OFB, les négociants et responsables du marché de Rabastens et du Groupement de Défense Sanitaire.

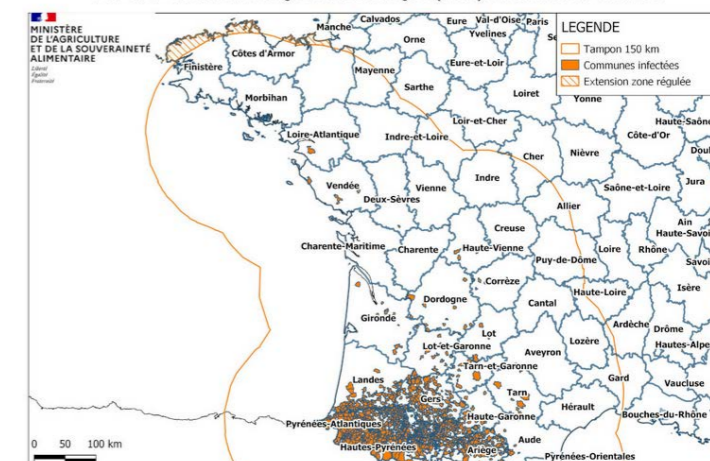
Au regard de l'évolution de la situation locale, **le préfet a institué et présidé cinq cellules MHE** en associant les financeurs, les représentants de la profession... afin d'accompagner, dans leurs démarches, les éleveurs touchés, face à cette situation de crise.

En fin d'année, **657 foyers étaient déclarés dans les Hautes-Pyrénées sur un total de 3 708 au niveau national avec 20 départements concernés.**

Pour soulager la trésorerie des éleveurs impactés, **l'État a intégralement pris en charge les frais vétérinaires et d'analyses nécessaires au diagnostic de la maladie.**

Deux dispositifs sont également ouverts et en cours de paiement. Un premier pour indemniser 90% des frais vétérinaires et des animaux perdus sur les élevages reconnus officiellement foyers. Un second, dit « aide d'urgence », qui pour plus de 7 M€, permettra d'indemniser les pertes économiques des élevages.

MALADIE HÉMORRAGIQUE ÉPIZOOTIQUE (MHE) : Foyers en France



### ZOOM sur la 62<sup>ème</sup> rencontre hispano-franco-andorrane d'hygiène et de santé animale et phytosanitaire

Cette rencontre s'est déroulée, dans notre département, du 26 au 28 juin 2023 avec une cinquantaine de participants.

Depuis plus de 60 ans, les services chargés des questions de santé des animaux et des végétaux des trois pays se retrouvent pour **échanger sur les problématiques sanitaires des deux côtés des Pyrénées, et trouver des solutions.**

Ces rencontres réunissent les délégations des administrations centrales des ministères en charge des enjeux sanitaires animaux et végétaux des trois pays, les chefs des vétérinaires officiels de chaque pays, les représentants de leurs institutions respectives.

Les discussions ont porté sur **les produits phytopharmaceutiques, les maladies et les mouvements d'animaux** (FCO, MHE, Influenza aviaire...), **la faune sauvage, l'exercice de la profession vétérinaire...** Ces dossiers emblématiques ont mobilisé les travaux des trois pays afin de **partager des visions convergentes.**



62<sup>ème</sup> rencontre hispano-franco-andorrane d'hygiène et de santé animale et phytosanitaire, le 28 juin 2023

## UNE VIGILANCE PORTÉE À LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR

Pour 2023, dans le cadre de la TN économie touristique, **92 contrôles ont été effectués, donnant suite à la rédaction de 22 avertissements, 10 injonctions administratives et 1 procès-verbal pénal.**

Les contrôles réalisés par les agents du service CCRF de la DDETSPP des Hautes-Pyrénées ont eu lieu dans les secteurs suivants :

- Restauration ;
- Hébergement ;
- Hébergement de plein-air ;
- Magasins de souvenirs ;
- Activités de sports et de loisirs ;
- Beauté / bien-être ;
- GMS ;
- Marchés de plein vent alimentaires et non alimentaires ;
- Commerces de détails alimentaires ;
- Sites internet ;
- Musées ;

- EPI et équipementiers (loisirs, location de skis notamment) ;
- Parcs de loisirs.



Les non-conformités à la réglementation ont notamment porté sur la sécurité des aires de jeux, les cages de but, l'obligation générale de sécurité, l'absence de médiateur de la consommation, la mise à la location de casques de ski, la sécurité des jouets. Ont par ailleurs été relevées :

→ **des pratiques commerciales trompeuses** sur le descriptif des logements sur le site Internet de présentation des logements, sur l'absence de délivrance de l'état descriptif des locations saisonnières avant la conclusion du contrat,

l'absence de médiateur de la consommation, la mauvaise information sur les prix, l'absence d'information sur les origines des viandes en restauration, le défaut d'information sur les allergènes, le non-respect des règles d'hygiène, l'absence de traçabilité, les pratiques commerciales trompeuses sur les qualités et origine des produits alimentaires.

→ **une opposition à fonction lors d'un contrôle jouets non conformes et dangereux sur un marché** est à noter sur l'année 2023.

## LE SUIVI DES ICPE

La législation des installations classées a pour objectif **de prévenir les risques et les nuisances des activités industrielles et agricoles soumises à cette réglementation et d'en réduire leurs effets pour l'environnement et les tiers.** Ces activités sont soumises à divers régimes (autorisation, enregistrement, déclaration) en fonction de la gravité des dangers ou inconvénients que peut présenter leur exploitation.

**Le suivi des ICPE se traduit par des visites d'inspection sur sites, ainsi que par un suivi réglementaire et administratif.** La présence sur le terrain s'est accentuée avec **84 inspections réalisées en 2023.**

Le traitement des dossiers déposés par les exploitants donne lieu à la production d'arrêtés préfectoraux d'autorisation ou d'enregistrement. Ils peuvent être soumis à passage en commission. En cas de constat d'irrégularités des arrêtés de mise en demeure, des sanctions administratives sont prononcées (mesures de police de l'environnement).

**La maîtrise des risques accidentels fait également partie des priorités d'actions.**



Exercice POI Arkema, le 24 novembre 2023

### ZOOM sur l'exercice POI Arkema

Le 24 novembre 2023, à l'aube, l'UID-DREAL 65-32 a testé de manière inopinée, en lien avec les services d'incendie et de secours (SDIS) et la préfecture des Hautes-Pyrénées, la mise en œuvre du plan d'opération interne (POI) du site Arkema à Lannemezan. Cet établissement est spécialisé dans la production d'hydrate d'hydrazine et de ses dérivés, utilisés dans des secteurs variés (agrochimie, pharmacie, traitement des eaux, etc).

L'objectif de l'exercice s'inscrit dans le cadre d'une action régionale visant à tester les POI des sites Seveso seuil haut. Il a débuté à 05h00, par la simulation de la détection d'un départ de feu au niveau de la cimenterie de l'usine, par un témoin extérieur.

L'exercice a permis de vérifier les temps d'arrivée des agents d'astreinte, de mise en œuvre des procédures d'urgence et de déploiement des moyens d'intervention. Le POI a été correctement mis en application par Arkema pour le scénario testé. Quelques axes d'amélioration ont été relevés. Ils ont donné lieu à des observations qui seront à prendre en compte par l'exploitant pour la révision en cours de son POI.



Exercice POI Arkema, le 24 novembre 2023

# 2.02

## Planification et protection civile

### LES DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE PAR LES COMMUNES

Les demandes déposées à la suite d'un épisode de sécheresse long (12 mois) ou intense (3 mois) demeurent majoritaires.

**48**

demandes déposées :

- 15 pour inondation ;
- 4 pour un mouvement de terrain ;
- 25 pour sécheresse ;
- 4 pour séisme.

**40**

avis favorables.



Visite de la commune de Viella touchée par des mouvements de terrain, le 3 avril 2023

**1**

avis défavorable.

**7**

dossiers toujours en cours (au 5 février 2024).

### LES PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE (PCS)

Après avoir multiplié les rendez-vous en 2022 pour expliquer la démarche de rédaction des plans communaux de sauvegarde, **les services préfectoraux ont poursuivi leur action en assistant les maires ayant entamé la rédaction du document.** De nouveaux élus ont également été aidés.

**L'accompagnement personnalisé est systématiquement proposé.** Il vise à l'adoption d'un document opérationnel et adapté aux caractéristiques de la commune (risques présents, population, moyens disponibles). **En 2023, 90 rendez-vous ont été organisés avec les élus.**

Stand des services de l'État au 1<sup>er</sup> salon des maires des Hautes-Pyrénées, le 25 mai 2023

**289**

PCS finalisés.



**71**

PCS approuvés (nouvelle rédaction ou actualisation) en 2023.

**96**

PCS en cours de rédaction ou d'actualisation.

**69**

PCS non entamés.

Le 6 novembre 2023, le SIDPC a participé à une journée de sensibilisation des élus et de leurs services à la mise en œuvre des PCS, en lien avec le CPRIM à l'occasion des actions organisées dans le cadre de la Journée Nationale de la Résilience.

### LA PRÉVENTION DES RISQUES AU SEIN DES ERP : LES COMMISSIONS DE SÉCURITÉ

La sécurité des usagers des établissements recevant du public au regard du risque incendie est une préoccupation quotidienne. Ces commissions rendent un avis sur le niveau de sécurité incendie des ERP (supermarchés, salles des fêtes, hôtels, restaurants, refuges de montagne, lieux de culte, administrations...) et éclairent les maires qui décident ensuite, en responsabilité, de l'ouverture

de l'ERP, de sa poursuite d'exploitation ou de sa fermeture.

Dans le département, environ 1 400 ERP sont concernés par les visites des commissions de sécurité. Environ 350 visites ont été organisées en 2023 (comparable à 2022) :

→ 73 ERP sont sous avis défavorable dont 54 accueillent des locaux à sommeil.

### LES EXERCICES DE PRÉPARATION À LA GESTION DES CRISES DE SÉCURITÉ CIVILE

Les exercices préfectoraux permettent d'entraîner l'ensemble des acteurs concernés par les enjeux forts du département. Ils exigent un long et minutieux travail de préparation et permettent d'identifier des axes de progrès dans la gestion des crises à venir. Ils permettent de travailler particulièrement certains points : gestion de l'alerte, communication, connaissance des plans et procédures, collaboration inter-services.

Les services préfectoraux ont organisé 3 exercices préfectoraux associant l'ensemble des services, opérateurs et collectivités concernés par la survenance du risque :

- site SEVESO seuil haut (plan particulier d'intervention Nexter) ;
- risque naturel (exercice avalanche) ;
- infrastructure à risque (exercice binational au tunnel d'Aragouet-Bielsa) ;



Exercice préfectoral simulant une avalanche avec les équipes des stations de Cauterets, Luz-Ardiden, Hautacam et Val d'Azun ainsi que les équipes de la CRS Pyrénées, le 10 mars 2023

Ils se sont également associés à des exercices organisés par des services spécialisés (secours en montagne) ou des communes (plans communaux de sauvegarde).

### L'ALERTE DES POPULATIONS

À l'occasion d'événements de grande importance (industriels, climatiques...) sur une ou plusieurs communes, **le préfet a la responsabilité d'avertir au plus vite les populations concernées et d'informer sur les gestes de protection à adopter durant toute la période de crise.** Ces messages sont diffusés sur différents supports (presse écrite, réseaux sociaux, radios...) et, dans certains cas, sur le nouveau système d'alerte FR alert.

#### ZOOM sur le test FR alert



**BIEN ALERTÉ BIEN PROTÉGÉ**

Le 12 décembre 2023, la préfecture a réalisé un test de FR alert. Ce test était basé sur un scénario d'inondation dans le nord du département. Les communes de Maubourguet, Estirac et Lafitole ont été ciblées par l'application. Les habitants se trouvant dans ce secteur ont reçu un message leur précisant qu'il s'agissait d'un exercice et simulant les consignes de comportement à adopter en cas de montée des eaux. De nouveaux tests seront réalisés en 2024 pour entraîner les services à diffuser une alerte dans les plus brefs délais et habituer les populations à l'outil.

# 2.03

## Sécurité des personnes et des biens

### UNE ACTIVITÉ TOUJOURS SOUTENUE POUR LES SECOURS EN MONTAGNE

Le nombre d'opérations de secours en montagne est resté à un niveau élevé en 2023. **Entre le 1er janvier et le 31 décembre, la CRS Pyrénées et le PGHM ont secouru 640 victimes (-55 par rapport à 2022).** Cette évolution – positive – s'explique notamment par une mauvaise météo estivale, à l'origine d'une diminution de la fréquentation en montagne.



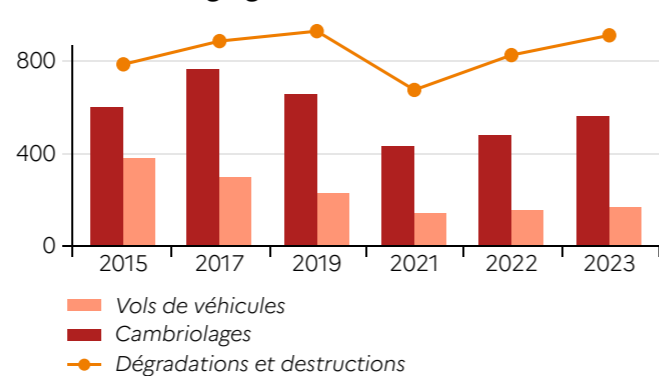
De nouvelles problématiques s'imposent depuis quelques années, liées à l'évolution des pratiques en montagne. Ainsi, par exemple en été, les prises en charge de vététistes se multiplient.

### LA DÉLINQUANCE DU QUOTIDIEN

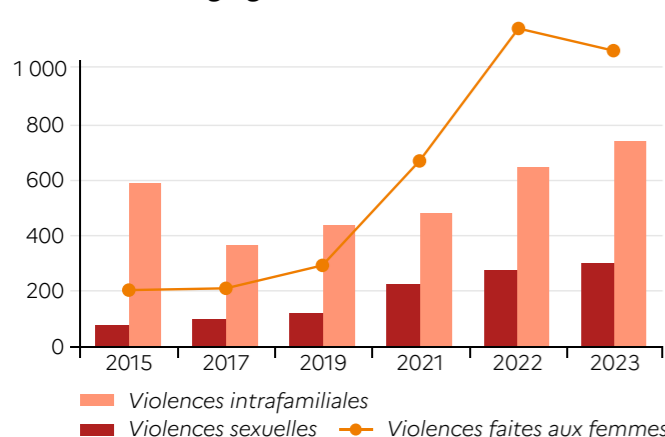
Les indicateurs des atteintes aux biens enregistrent une stabilité entre 2022 et 2023 (-0,19%). Cependant, il convient de noter une progression des cambriolages de + 21,68 %.

- dégradations de biens** : + 10,27 % entre 2022 et 2023.
- cambriolages** : + 21,68 % (954 faits constatés).
- vols de véhicules (à moteur et deux roues)** : + 9,93 %.

Évolution des agrégats des AAB entre 2015 et 2023



Évolution des agrégats des AVIP entre 2015 et 2023



Les atteintes volontaires à l'intégrité physique progressent de 13,49 % (passant de 1928 à 2188 faits).

- violences sexuelles** : + 8,79 %, soit + 24 faits entre 2022 et 2023,
- violences faites aux femmes** : - 7,83 %, soit - 90 faits entre 2022 et 2023,
- violences intrafamiliales** : + 14,13 %, soit + 91 faits entre 2022 et 2023.

### GARANTIR LA SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN



En matière de lutte contre les trafics de stupéfiants :  
 → **baisse de 58,78 % des trafics sur la voie publique,**  
 → **plus de 1 M€ de saisies** grâce aux opérations de déstabilisation des trafics de stupéfiants,  
 → **247 amendes forfaitaires dressées** par les forces de l'ordre.

Une cellule de renseignement opérationnel sur les stupéfiants permet aux services d'échanger et de co-construire des actions visant à lutter contre les trafics. De plus, depuis le 2 janvier 2024, une brigade de surveillance et d'interpellation (BSI), dotée de 3 fonctionnaires, a été installée afin de renforcer la lutte contre les trafics de stupéfiants.



Signature des 4 contrats de sécurité intégrés (CSI), le 23 janvier 2023

#### Zoom sur l'action de prévention contre les conduites addictives numériques par l'association Pyrénées Mangas

Des ateliers intitulés « Mondes de l'imaginaire » proposent à des groupes de jeunes une sensibilisation sur l'importance de l'apprentissage à la gestion de leur vie numérique afin de développer leur sens critique.

**23 679**



patrouilles pédestres de sécurisation réalisées en 2023, soit +23,96 % par rapport à 2022.

**1 911**



opérations de sécurisation des transports en commun (gares et bus) en 2023.

**385**

caméras sur 26 communes, dont 330 sur la voie publique.

**12**

conventions de coordination actualisées entre les forces de sécurité et les polices municipales (PM) et arrêtés de port d'armes catégories D et B pour les mairies et les agents (12 PM sont équipées d'armes pour 59 agents).

**5**

groupes de partenariats opérationnels (GPO) en zone police et signature de 4 contrats de sécurité intégrés (CSI).

**360**

personnes bénéficiaires en 2023 de l'action de l'intervenante sociale en commissariat et brigades de gendarmerie (ISCG).

**34 k€**

de subventions pour des actions de lutte contre les addictions au titre des fonds MILDECA – Mission interministérielle de lutte contre les drogues et conduites addictives (prévention en milieu festif, scolaire, en entreprise et prise en charge du public sous-main de justice).

## LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, INTRAFAMILIALES, SEXUELLES ET SEXISTES



### Développer la sensibilisation

Présentation, en septembre, d'un film documentaire « **Peur bleue, anatomie des violences conjugales et du parcours de sortie** », produit par le conseil départemental d'accès au droit des Hautes-Pyrénées, en partenariat avec les acteurs institutionnels (Tribunal judiciaire de Tarbes) et associatifs.

Ce projet est né d'une volonté de **décrypter le parcours de sortie des victimes de violences conjugales** pour permettre au plus grand nombre de comprendre les mécanismes en jeu dans le processus des violences, les stratégies mises en place par l'agresseur, le phénomène de l'emprise ou encore leurs conséquences pour les femmes qui en sont victimes.

Au-delà, il s'agit de **porter à connaissance l'existence de l'ensemble des ressources mobilisables sur le département**, mais aussi partout en France et d'être ainsi un outil d'information supplémentaire.

Scannez le QR-Code afin d'accéder au film sur la plateforme YouTube.



Réunion de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle, le 25 mai.

Cette rencontre a été consacrée à la sensibilisation des membres de la commission aux phénomènes de la prostitution et de la traite des êtres humains avec l'intervention de Mme Céline Diméglio, chargée de prévention et de formation à l'Amicale du Nid 31. Deux thèmes ont particulièrement été abordés :

- Le dispositif « parcours de sortie de la prostitution - PSP » ;
- Le « phénomène prostitutionnel chez les mineurs », un sujet de préoccupation grandissant y compris sur notre territoire.



Conférence sur le thème des « enfants co-victimes de violences conjugales : Repérage et accompagnement », le 24 novembre 2023

**Co-organisation (État – CIDFF) d'une conférence sur le thème des « enfants co-victimes de violences conjugales : Repérage et accompagnement »** animée par Catherine VASSELIER NOVELLI, psychologue et psychothérapeute familiale, le 24 novembre dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Le préfet a introduit cette journée devant 160 professionnels mobilisés et attentifs aux différents sujets abordés (connaître les effets des violences sur le développement des enfants, mieux repérer les enfants qui vivent dans des contextes où s'exercent ces violences, apprendre à susciter leur parole...). Cette sensibilisation des professionnels contribue à **une meilleure prise en compte des enfants victimes**, reconnus comme tels par la loi du 30 juillet 2020, et à **proposer un accompagnement adapté de ces derniers**. Car si la famille est le premier lieu de socialisation et de protection des enfants, elle est aussi le premier lieu où s'exercent les violences.

### Renforcer la protection des victimes

Il s'agit de décliner localement les mesures issues de la loi du 30 juillet 2020 destinées à mieux protéger les victimes de violences. À ce titre, deux conventions visant à renforcer le repérage précoce des victimes de violences conjugales, leur prise en charge par les acteurs de la santé (infirmiers libéraux et médecins)

**la convention avec les infirmiers libéraux** qui précise les modalités suivant lesquelles les infirmiers et infirmières peuvent signaler, au procureur de la République, dans des conditions juridiques sécurisées, des faits dont ils ont connaissance concernant une victime majeure en danger immédiat et se trouvant sous l'emprise de son auteur.

**le protocole de coopération Santé-Justice**, qui a pour objet d'améliorer le traitement des violences sexuelles et des violences conjugales. Il doit favoriser la coordination entre les différents acteurs afin de permettre une prise en charge pluridisciplinaire, rapide de l'ensemble des victimes et un recueil efficace des éléments de preuve.



Signature du protocole de coopération Santé-Justice, le 8 mars 2023

**ZOOM sur la visite de Mme Isabelle LONVIS-ROME, ministre déléguée, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de l'Égalité des chances, le 2 juin 2023**

La ministre a présidé le **conseil départemental de prévention de la délinquance dans sa formation restreinte « violences faites aux femmes »**, à la préfecture. Le bilan des groupes thématiques mis en place suite au Grenelle des violences conjugales lui a été présenté :

- Prise en charge sanitaire et sociale des victimes de violences conjugales,
- Traitement judiciaire des victimes de violences,
- Enfants co-victimes de violences conjugales,
- Accueil et prise en charge des auteurs.

Ensuite, elle a **rencontré des créatrices d'entreprise accompagnées par le CREF – Centre de ressources pour l'entrepreneuriat au féminin**. La visite s'est achevée au Tiers-lieu « Le lien » à Ibos, par la **présentation aux acteurs locaux du plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023 – 2027**.



Visite de Mme Isabelle LONVIS-ROME, ministre déléguée, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de l'Égalité des chances, le 2 juin 2023



## UNE ACTIVITÉ TOUJOURS SOUTENUE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA RADICALISATION ET LES SÉPARATISMES



La politique publique de lutte contre la radicalisation s'appuie sur le plan national de prévention de lutte contre la radicalisation « Prévenir pour protéger » du 23 février 2018 qui comporte 60 mesures.

Deux instances existent :  
 → le **groupement d'évaluation départemental (GED)** qui étudie les signalements des personnes radicalisées reçues via le CNAPR ou l'EMS qui s'est réuni à 28 reprises en 2023 ;  
 → la **cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF)**, composée de deux formations restreintes (la CPRAF-R « suivi des profils psy », qui s'est réunie 2 fois en 2023, et la CPRAF-R « prise en charge des mineurs de retour de zones d'opérations de groupements terroristes » installée depuis le 20 octobre 2022).

## DÉFENSE DE LA LAÏCITÉ

Poursuite de l'application des dispositions de la loi confortant le respect des principes de la République.

→ **Nomination de référents laïcité** dans l'ensemble des services déconcentrés de l'État (15 référents désignés).



Conférence sur le thème « laïcité et espaces publics », le 6 décembre 2023

→ **Développement des formations à la laïcité** pour l'ensemble des agents publics dans le département 65.

→ **Organisation de la première semaine de la laïcité en décembre 2023** autour de 3 séquences : laïcité et espaces publics (Lourdes) ; laïcité en milieu scolaire avec tous les lycées professionnels du département (Bagnères-de-Bigorre) ; laïcité et santé (Tarbes).

## LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Annonces gouvernementales des 2 nouveaux plans nationaux : le plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine 2023-2026, et le plan national d'actions pour l'égalité contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2023-2026.

Dans le cadre du déploiement territorial de ces 2 plans nationaux, le **comité opérationnel de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ (CORAH-65)** s'est réuni à 2 reprises, le 31 janvier 2023 (dans le cadre de l'appel à projet

DILCRAH 2023) et le 28 juin 2023, dans le cadre d'un CORAH dédié à la thématique LGBT+.

En 2023, les Hautes-Pyrénées ont reçu **une enveloppe de 25000 € pour accompagner les structures associatives départementales** œuvrant dans le champ de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+.

## ZOOM sur le 1<sup>er</sup> centre mobile d'accueil LGBT+ en France

En octobre 2023, a été inauguré dans les Hautes-Pyrénées, le **premier centre mobile d'accueil et de dépistage pour les personnes LGBT+ en France** en présence notamment, du délégué interministériel à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT, Olivier Klein.



Inauguration du 1<sup>er</sup> centre mobile d'accueil et de dépistage pour les personnes LGBT+ en présence d'Olivier Klein, le 9 octobre 2023

## CITOYENNETÉ

Poursuite de nombreuses actions liées à la citoyenneté à l'initiative de la préfecture ou en partenariat institutionnel.

**Accueil citoyenneté du dispositif des cadets de la défense** (préfecture).

**Participation au Rallye Citoyen 2023** : Partenariat dans le cadre du trinôme académique Armées-Education Nationale-IHEDN. La préfecture anime un atelier Laïcité - Citoyenneté lors de l'événement.

**Accueil à la citoyenneté dans le cadre des cérémonies de naturalisation** (préfecture) : 2 cérémonies février et octobre 2023.

**Accueil à la citoyenneté avec des personnes suivies par le SPIP-65** (préfecture) : Cette action sera reconduite en 2024.

**Commémoration de l'abolition de l'esclavage** (partenariat avec la DSDEN-65) : Action commémorative réalisée au LP Reffye.



Accueil des cadets de la défense à la préfecture, le 23 mars 2023

## CULTES

Les **4<sup>èmes</sup> assises territoriales de l'islam de France** se sont tenues en avril 2023 dans le cadre de l'accompagnement des acteurs du culte musulman et de la structuration locale du culte musulman.

## SÉCURITÉ ROUTIÈRE : RENFORCEMENT DES ACTIONS DE PRÉVENTION

L'année 2023 a été riche en actions de prévention.

→ **Tenue d'un stand de prévention sur l'alcool et la conduite**, pendant les 4 jours du salon régional de l'agriculture, avec plus de 600 visiteurs sur le stand et 160 personnes testées à l'éthylotest électronique.

→ **Organisation de 3 journées de perfectionnement moto** en partenariat avec une auto-école pour sensibiliser près de 50 motards.

→ **Pilotage du « Club entreprise et sécurité routière 65 »** et participation au forum sur le risque routier professionnel.

→ **Sensibilisation des jeunes du campus universitaire et de l'ENIT**, à 3 reprises, sur le thème de l'alcool au volant, et des seniors, dans le cadre de la Semaine Bleue, lors de 4 journées sur le territoire.

→ **Interventions en milieu scolaire sur différentes thématiques** liées à la sécurité routière.

→ **Intervention auprès des cadets de la défense et participation au rallye citoyen.**

→ **Présence du « Monsieur Moto » départemental lors de la 5<sup>ème</sup> rencontre motocycliste de la gendarmerie.**

→ **Déploiement du stand « La route se partage »** lors du passage du Tour de France masculin et du Tour féminin avec plus de 1 000 personnes sensibilisées, puis, en septembre, lors de la fête du sport à Soues et enfin lors de l'action « Rue sans voiture » à Séméac.

→ **Organisation de neuf opérations « visibilité à vélo et en trottinette »**, en partenariat avec la police nationale et la gendarmerie, devant les collèges et lycées, après le passage à l'heure d'hiver.



Opération « visibilité à vélo et en trottinette », le 7 novembre 2023

### ZOOM sur la venue de la déléguée interministérielle à la sécurité routière

L'année 2023 a démarré avec la signature du Document Général d'Orientation lors de la venue de Mme Florence Guillaume, déléguée interministérielle à la sécurité routière le 9 février. Cette journée a également été l'occasion de sensibiliser 80 jeunes militaires du 35<sup>ème</sup> RAP de Tarbes sur les thèmes de l'alcool, les stupéfiants, la vitesse et les équipements en deux roues motorisés.



Village interdépartemental de la sécurité routière à Pau, le 8 novembre 2023

### ZOOM sur le challenge interdépartemental de la sécurité routière

Les préfetures des Hautes-Pyrénées, des Landes et des Pyrénées-Atlantiques se sont associées pour proposer aux habitants des trois départements une action collective et ludique de sensibilisation à la sécurité routière. Après leur participation à un quiz en ligne (un stage de conduite à gagner), l'ensemble des participants était invité à se rendre sur le village interdépartemental de la sécurité routière, basé à Pau cette année.

### À RETENIR : l'instruction des dossiers de transports exceptionnels

**581**

dossiers de transports exceptionnels instruits sur 2023 dont 460 dossiers pour le Gers et 121 pour les Hautes-Pyrénées.

**129**

arrêtés délivrés sur les 2 départements.

**10**

dérogations de transports pendant les jours fériés délivrées dans le département.

## SÉCURITÉ ROUTIÈRE : UN NOMBRE DE TUÉS EN BAISSÉ

Le bilan de l'accidentalité routière en 2023 est comparé à l'année 2019 (année de référence) et à 2022.

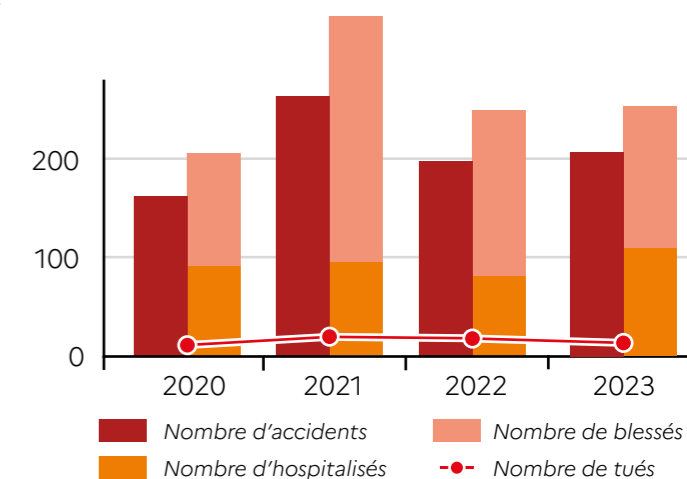
Comme au niveau national pour lequel l'office national interministériel de la sécurité routière (ONISR) annonce une évolution du nombre de tués de - 3 % par rapport à 2022, le département des Hautes-Pyrénées enregistre **un bilan également en baisse pour le nombre de tués (- 7)**.

Toutefois concernant le nombre de blessés, le niveau national enregistre une baisse de 1,9 % du nombre global de blessés et de 0,7 % du nombre de blessés graves alors que nous enregistrons **un nombre global de blessés stable** mais une augmentation de plus de 30 % du nombre de blessés graves et donc une baisse quasi identique du nombre de blessés non hospitalisés. La comparaison avec 2019 est beaucoup moins favorable (+90 accidents, +3 tués, +16 blessés hospitalisés et +66 blessés non hospitalisés) toutefois ces chiffres sont à relativiser car 2019 était une année marquée par un nombre de tués le plus faible de ces vingt dernières années.

Après une baisse en 2022, **l'année 2023 marque une hausse concernant le nombre d'accidents avec 18 accidents de plus par rapport à 2022** et 90 par rapport à l'année 2019 (année de référence).

La mobilisation des forces de l'ordre continue. **72 646 opérations de contrôles alcool et stupéfiants (police et gendarmerie) ont été réalisées sur le département au 31 décembre 2023, soit une augmentation de plus de 15 % par rapport à 2022.**

Bilan de l'accidentalité routière entre 2020 et 2023



Opération de contrôles routiers sur la commune de Bazet, le 5 avril 2023

## PERMIS DE CONDUIRE ET ÉDUCATION ROUTIÈRE

4

inspecteurs du permis de conduire (3,7 ETP).

6 711

examens pratiques réalisés en 2023.

### Actions réalisées dans le cadre de l'éducation routière

→ **Organisation de rendez-vous avec les usagers en situation de handicap** pour déterminer les aménagements spécifiques de véhicule et les accompagner dans leurs démarches d'accès à la conduite.

→ **Réalisation de sessions spécifiques d'examens du Code de la route**, pour les candidats au permis de conduire non francophones, les candidats dyslexiques, les candidats sourds, les candidats en prison.

### ZOOM sur le permis B

4 882 examens réalisés avec un taux de réussite de 56,94 % (0,69 point au-dessus de la moyenne régionale et 0,99 point au-dessus de la moyenne nationale).



Visite de Mme Florence Guillaume, déléguée interministérielle à la sécurité routière, au centre d'examen du permis de conduire des Hautes-Pyrénées, le 9 février 2023

## LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE DOCUMENTAIRE

### La fraude externe

La lutte contre la fraude externe réside dans **la détection des fraudes commises par les particuliers dans le cadre de leurs demandes de titres** : cartes d'identité, passeports, permis de conduire et certificats d'immatriculation.

Des contrôles sont également exercés chez certains professionnels agréés ou habilités par les services préfectoraux : professionnels de l'automobile, auto-écoles, centres ETG OA, CSRR...

Ces différents contrôles ont abouti à :

22

dossiers de lutte contre la fraude à l'épreuve théorique générale ETG du permis de conduire (17 en 2021).

42

signalements au titre de l'article 40 CPP en 2023 (32 en 2021).

995

suspensions de permis de conduire (842 en 2022) avec une augmentation significative des suspensions pour conduite sous stupéfiants.

### La fraude interne

La prévention de la fraude interne s'est intensifiée en 2023 au sein des services préfectoraux et du SGCD 65 avec :

→ **L'installation du comité préfectoral de prévention de la fraude interne**, en décembre 2023, sous la présidence de Mme la secrétaire générale ;

→ **la signature, par M. le préfet, du plan départemental de prévention et de lutte contre la fraude interne** ;

→ **3 formations internes** menées en 2023 par la référente fraude départementale, à destination des agents du bureau des titres et des agents du pôle Accueil général Qualité.



03

## Renforcer la cohésion sociale

- Mise en oeuvre des politiques sociales
- Logement et hébergement
- Politique de la ville

# 3.01

## Mise en oeuvre des politiques sociales

### SOUTENIR LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DE PUBLICS SPÉCIFIQUES PAR LE FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS ET PORTEURS DE PROJETS



Découverte des services de l'État par 5 réfugiés dans le cadre de la semaine de l'intégration, le 18 octobre 2023

**8,7 M€**

(8,5 M€ en 2022) en matière d'immigration et d'asile, dédiés au financement des centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) et des hébergements d'urgence pour demandeurs d'asile.

**600 k€**

(384 k€ en 2022) pour le déploiement du SEGUR dans le secteur social (revaloriser les salariés éligibles de 183€ nets par mois).

**58 k€**

(33 k€ en 2022) en matière de handicap et de dépendance, notamment pour l'association ALMA (Allô maltraitance des personnes âgées) et le co-financement du fonds départemental de compensation du handicap.

**15,4 M€**

(20 M€ en 2022) ont été alloués, en 2023, pour diverses actions

**781 k€**

en matière d'intégration et d'accès à la nationalité française, pour le financement d'un centre provisoire d'hébergement des bénéficiaires d'une protection internationale et pour des actions départementales d'intégration.

**5,3 M€**

(5 M€ en 2022) pour l'inclusion sociale et la protection des personnes, notamment pour :

- la protection juridique des majeurs (3,5 M€ - 3,4 M€ en 2022),
- l'aide sociale de l'État (123 k€ - 130 k€ en 2022),
- le soutien aux associations d'aide alimentaire (68 k€ - 63 k€ en 2022),
- le soutien aux associations de domiciliation (44 k€),
- les 3 points conseil budget du département (55 k€ - 45 k€ en 2022).



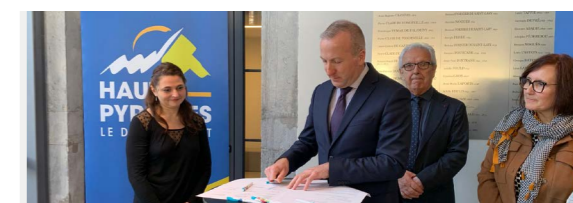
Échanges avec des résidents du centre provisoire d'hébergement de l'association Pyrénées Terre d'Accueil, le 18 octobre 2023

### SOUTENIR L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS VULNÉRABLES EN CONTRACTUALISANT AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR METTRE EN OEUVRE DES ACTIONS DE PRÉVENTION DE LA PAUVRETÉ ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE

La convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE), signée en 2019, reconduite jusqu'en 2023.

**438 k€**

de financement ont été alloués dont 35 k€ pour 2 actions initiées en matière de prise en charge du public éloigné du système de santé, notamment en matière de santé mentale.



Signature du contrat territorial de santé mentale, le 3 février 2023

S'y ajoutent 4 projets retenus par le commissaire régional à la lutte contre la pauvreté :

- Une action de (ré)insertion socio-professionnelle des jeunes des quartiers les plus éloignés de l'emploi et de soutien en matière d'accès au numérique dans leurs démarches d'insertion professionnelle (74 k€) ;
- Le projet de l'UDAF 65 visant à offrir à des familles monoparentales une solution de répit et de garde de leurs enfants sur des temps extrascolaires dans un lieu propice à la rencontre et au lien social à Lourdes (26 k€) ;
- Le projet d'éveil artistique et culturel du jeune enfant porté par le CCAS de Tarbes (13 k€) ;
- La mise en place d'un réseau interassociatif de fourniture de protections menstruelles et produits d'hygiène corporelle pour les femmes en situation de précarité par Les étoiles des Pyrénées (15 k€).

Le contrat départemental tripartite de prévention et de protection de l'enfance : signature d'un second avenant en 2023.

**632 k€**

de soutien financier de l'État ont été attribués pour diverses actions :  
→ la diversification de l'offre de protection des enfants à domicile (252 k€) ;  
→ le renforcement des moyens de la cellule de recueil des informations préoccupantes et des signalements - CRIPS (217 k€) ;  
→ l'appui de travailleurs en intervention sociale et familiale dans le cadre des visites de soutien à la relation parents/enfants (68 k€).

#### Zoom sur le fonds d'innovation à la petite enfance

Ce fonds dédié va permettre l'émergence de deux nouveaux services :

- la création d'une crèche multi-accueil à vocation d'insertion professionnelle « les Mil'Bouts » sur Tarbes par la mission locale (42 k€) ;
- la création d'une cuisine centrale pour les crèches du territoire de la Communauté de Communes Adour-Madiran, en liaison chaude (4 k€).

# 3.02

## Logement et hébergement

La production de logements sociaux en France s'est effondrée en 2023 avec seulement 13 % des objectifs nationaux atteints fin octobre.

Pour le département, les bailleurs sociaux, les collectivités et les maîtres d'ouvrage agréés avaient programmé 15 opérations de création de logements locatifs sociaux totalisant 451 logements pour 1,7 M€.

Les difficultés de montage d'opérations en 2023, rencontrées aux échelles nationale et régionale, ont conduit à l'annulation de 8 opérations. Néanmoins les majorations d'aides proposées par le ministre du logement le 23 novembre ont permis de faire émerger 4 opérations dont celle de la réhabilitation du Foyer de Jeunes Travailleurs de Tarbes pour 105 logements et 2,1 M€ d'aides.

**466**

logements privés rénovés ont bénéficié de 5,6 M€ de subvention de l'ANAH pour 11,4 M€ HT de travaux.

**253**

logements financés dans le parc public à hauteur de 2,2 M€ de subvention pour 32,2 M€ HT de travaux.

Les Hautes-Pyrénées sont ainsi le seul département d'Occitanie à voir son résultat atteindre ses objectifs financiers.

### FAVORISER L'ACCÈS AU LOGEMENT DES MÉNAGES SANS HÉBERGEMENT ET LUTTER CONTRE LE SANS-ABRISME

Support d'une stratégie globale, le plan « logement d'abord » vise à **orienter rapidement les personnes sans-domicile, personnes réfugiées comprises, de l'hébergement vers un logement durable**, grâce à un accompagnement adapté, modulable et pluridisciplinaire.

Exemples de mesures concrètes mises en œuvre dans le cadre du plan :

→ Mobilisation du parc public :

- 172 logements publics attribués à des ménages en hébergement généraliste (73 en 2022).

→ Mobilisation du parc privé à des fins sociales :

- 120 places en intermédiation locative proposées (75 places en 2022), dont 90 en location, sous-location et 30 en mandat de gestion.

→ Mobilisation mixte (parc public et privé) :

- 75 logements mobilisés pour 82 réfugiés (25 logements pour 53 réfugiés en 2022).

→ Développement de solutions de logement adapté pour répondre à des besoins spécifiques :

- 123 places disponibles en pension de familles.



Rencontre des résidents de la pension de familles « La Cena » de l'UDAF, le 11 octobre 2023

→ Renforcement de la prévention des expulsions locatives :

- Développement des entretiens de mobilisation des publics ;
- 166 mesures d'accompagnement prescrites pour favoriser le maintien dans le logement des personnes ou soutenir leur accès au logement (108 en 2022) ;
- 20 commissions consultatives de prévention des expulsions annuelles (939 situations traitées).

→ Poursuite de l'amélioration de la connaissance des publics sans domicile et renforcement des dispositifs de veille sociale (professionnalisation des maraudes et des accueils de jour).

### CHIFFRES-CLÉS EN MATIÈRE D'HÉBERGEMENT, PARCOURS VERS LE LOGEMENT ET INSERTION DES PERSONNES VULNÉRABLES



Maraude de la nuit de la Saint-Sylvestre, le 31 décembre 2023

# 3.03

## Politique de la ville

### Zoom sur l'accueil et l'accompagnement des déplacés ukrainiens

Le département des Hautes-Pyrénées s'est fortement engagé dans l'accueil des Ukrainiens dès le mois de mars 2022.

Cet engagement s'est maintenu en 2023. **Le guichet unique a poursuivi son action afin de faciliter les démarches administratives de ce public dès son arrivée dans le département.**

Le centre ouvert par l'État dans les hôtels de Lourdes a permis d'accueillir 683 personnes pendant l'année 2023. Actuellement, **380 bénéficiaires de la protection temporaire y sont hébergés et bénéficient d'un accompagnement social par l'association Cités Caritas.**

L'année 2023 a également été marquée par une accélération de la mobilisation des logements autonomes. **Près de 150 personnes occupent aujourd'hui des logements grâce à des mesures d'intermédiation locative portées par l'association Atrium.**

**152 enfants sont scolarisés et 143 adultes ont pu bénéficier d'une formation linguistique dispensée par l'association Portes Ouvertes.**

#### À RETENIR

# 1 045

déplacés ukrainiens

ont été accueillis :

- 110 autorisations provisoires de séjour (APS) ont été délivrées ;
- 869 APS renouvelées.



Rencontre et premier bilan du dispositif d'accueil et d'accompagnement des réfugiés ukrainiens dans le département, le 24 février 2023

### ACCÉLÉRATION DE LA MISE EN OEUVRE DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) POUR LES 2 QUARTIERS CIBLÉS



En prévision de la démolition totale de la cité de l'Ophite à Lourdes, la reconstitution de l'offre de logements va s'opérer sur cinq sites de la commune. **Après les 42 logements engagés sur le site de la voie verte en 2022, 53 nouveaux logements (32 PLAI et 21 PLUS) ont été initiés, en 2023, sur les terrains situés en face de l'Ophite.**



Visite du quartier de Bel Air à Tarbes dans le cadre du NPRNU, le 20 mars 2023

Plusieurs opérations de démolition ont également été engagées sur les bâtiments B et F de l'Ophite pour près de 0,82 M€ ainsi que l'opération de minoration de loyer pour un montant de plus d'1 M€ qui permet d'assurer le relogement des ménages dans des conditions de loyer favorable. La première démolition effective est prévue en 2024.

### POURSUITE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DES ASSOCIATIONS AGISSANT EN FAVEUR DES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE

Des crédits, mobilisés au travers du GIP Politique de la ville, en partenariat avec la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, le conseil départemental et la CAF, ont permis **le déploiement de 121 projets dont 100 portés par 44 associations.** Ces actions ont été déclinées dans les 4 quartiers prioritaires au bénéfice des 8 037 habitants qui y résident.

#### Chiffres clés 2023 :

- Dotation État : 237 000 €
- 111 projets dont 95 portés par 40 associations
- 422 enfants accompagnés au titre du programme de réussite éducative



Rencontre à la maison de quartier de Laubadère avec les acteurs locaux qui œuvrent pour la réussite des jeunes dans les quartiers, le 19 octobre 2023

## MAINTIEN DE L'ACCOMPAGNEMENT EN FAVEUR DE L'EMPLOI : POURSUITE DE L'EXPÉRIMENTATION CITÉ DE L'EMPLOI

Pour la 3<sup>ème</sup> année, un cadre de coopération renouvelé pour une mobilisation renforcée et une coordination de l'ensemble des acteurs de la politique de la ville et de l'emploi est proposé. Il s'agit de traiter, dans leur globalité, les difficultés d'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires.

### Chiffres clés 2023 :

- Dotation État : 100 000 €
- 18 comités techniques animés par un 1 coordonnateur
- 3 comités opérationnels et 1 comité de pilotage
- Plus de 200 bénéficiaires d'un accompagnement renforcé

## UN ENGAGEMENT RÉAFFIRMÉ POUR SOUTENIR DES ACTIONS DURANT L'ÉTÉ

Mis en place pour la première fois en 2020, à la sortie du confinement, le dispositif « Quartiers d'été » vise à offrir aux habitants des quartiers, pendant la période estivale, des activités sportives, culturelles, d'insertion professionnelle.

### Chiffres clés 2023 :

- Dotation État : 50 000 €
- 20 projets dont 16 portés par 10 associations



Lancement du programme « quartiers d'été » pour l'année 2023 à la préfecture avec Dans6T, le 29 juin 2023

## POURSUITE DE LA MÉDIATION SOCIALE DANS LES QUARTIERS

Le dispositif des adultes relais vise à la mise en place d'actions de médiation sociale dans les quartiers prioritaires de la ville afin d'améliorer les rapports sociaux entre les habitants. Les postes d'adulte relais sont des contrats aidés financés par l'État, qui s'adressent à des personnes en recherche d'emploi, âgées de plus de 26 ans et résidant dans les quartiers prioritaires. En 2023, 16 adultes relais étaient en activité dans les 4 quartiers prioritaires du département.

### Chiffres clés 2023 :

- 16 adultes relais, soit une aide de l'État aux employeurs de près de 360 000 €.



Signature du contrat de ville 2024-2030 de la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, le 4 avril 2024





04

## Moderniser l'action de l'État au service des citoyens et des collectivités

- Nouvelles modalités d'accueil des usagers
- Délivrance de titres et autorisations administratives
- Accompagnement des collectivités
- Valorisation de l'action de l'État dans les territoires

# 4.01

## Nouvelles modalités d'accueil des usagers

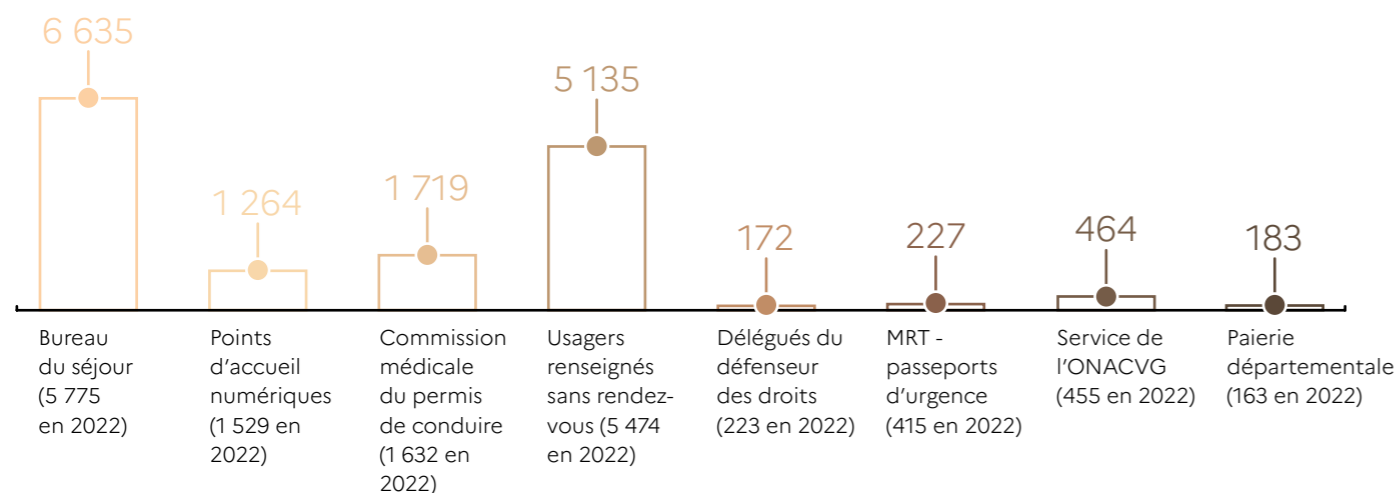
### ACCUEIL PHYSIQUE DES USAGERS

Après l'obtention des différents labels de qualité, la préfecture a pour objectif de **poursuivre l'amélioration de la qualité de l'accueil et du service rendu à l'usager**, dans le respect des nouveaux engagements Services Publics +.

Dans le prolongement des travaux réalisés fin 2022, elle s'est dotée d'un gestionnaire de file d'attente en avril 2023 permettant une meilleure régulation des flux. **La pérennisation d'un accueil sur rendez-vous permet également de maintenir des délais d'attente raisonnables.**

**15 829** usagers reçus à l'accueil général de la préfecture.

Ces personnes ont été orientées vers divers services :



Inauguration des travaux du hall d'accueil des Ursulines, le 6 janvier 2023

### L'ÉTAT S'ENGAGE DANS DES DÉMARCHES RESPONSABLES



#### ZOOM sur le dispositif Services Publics +

La secrétaire générale accompagne le déploiement du programme SP + dans les services du périmètre ATE avec l'appui technique du SGCD. Au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, des réunions de présentation du dispositif ont été organisées dans l'ensemble des services, suivies de sessions de travail visant à établir une organisation et une architecture SP+.

Chaque entité a réalisé un auto-diagnostic sur la maturité de sa structure au regard des engagements initiaux SP+ ; des référents SP+ sont identifiés et habilités à répondre aux témoignages des usagers sur la plateforme « je donne mon avis ».

La refonte des engagements SP+ intervenue au cours de l'année 2023 a nécessité une réactualisation par les services de leur auto-diagnostic ; un plan d'actions 2024 sera présenté aux instances du comité local d'amélioration continue et du COPIL qualité. Les résultats des enquêtes de qualité menées au 2<sup>ème</sup> trimestre sur différents sites d'accueil du public seront également présentés à ces instances.



#### ZOOM sur les services publics écoresponsables

Le dispositif « Services publics écoresponsables » a pour objectif de généraliser la prise en compte des enjeux du développement durable dans le fonctionnement des administrations de l'État.

Dans ce cadre, plusieurs actions ont été mises en œuvre.

→ **Élaboration d'un plan départemental de sobriété énergétique et d'exemplarité 2022-2024** sur le périmètre ATE :

- changement de mode de chauffage en passant du gaz à une pompe à chaleur à la DDT et à la cité administrative ;
- accompagnement du projet de densification et de rénovation énergétique sur la cité administrative ;
- acquisition de 4 véhicules électriques ou hybrides électriques pour remplacer 6 véhicules thermiques.

→ **Élaboration d'un plan mobilité employeur 2023-2025** sur le périmètre ATE :

- la préfecture et la DDT ont obtenu le label employeur pro vélo (label or pour la DDT et label argent pour la préfecture) pour les actions engagées pour promouvoir l'usage du vélo ;
- achat de 7 vélos à assistance électrique (3 en DDT et 4 en préfecture).

→ **Communication en interne sur la sobriété des usages :**

- les écogestes ;
- la mobilité durable.



Des résultats concrets sur la consommation d'énergie ont été constatés et le nombre d'agents bénéficiaires du forfait mobilité durable est en constante progression.



# 4.02

## Délivrance de titres et autorisations administratives



### L'ACCUEIL ET LE TRAITEMENT DES SITUATIONS DES RESSORTISSANTS ÉTRANGERS

La préfecture accueille l'ensemble des ressortissants étrangers du département. En matière de traitement des demandes liées au séjour des étrangers en France, l'année 2023 s'est inscrite dans la continuité des réorganisations engagées nationalement et localement.

→ Les usagers sont reçus uniquement sur rendez-vous.

→ D'importants efforts ont été faits pour rationaliser les procédures et ainsi réduire les stocks de dossiers et les délais d'instruction.

→ La réorganisation du service s'est accompagnée en parallèle d'une remise à jour des pages « étrangers » du site internet des services de l'État dans les Hautes-Pyrénées, notamment pour prendre en compte les évolutions requises par le déploiement de l'ANEF (administration numérique des étrangers en France).

→ Afin d'accompagner les ressortissants étrangers dans leurs démarches dématérialisées, les points d'accueil numériques de la préfecture dédiés aux démarches « droits des étrangers » ont été mis en œuvre.

→ 369 mesures d'éloignement prises dont 71 mesures effectivement exécutées (taux d'exécution de 19,25 %), contre 56 en 2022 et 47 en 2021.

→ 2 cérémonies de naturalisation ont été organisées les 8 février et 16 octobre 2023 : 53 personnes naturalisées françaises y ont participé.



Cérémonie de naturalisation, le 8 février 2023

**2 237** demandes de titres de séjour (hors déplacés ukrainiens) instruites dont 2 067 décisions favorables et 170 décisions défavorables.

**25** rétrogradations de titres de séjour dont 16 cartes de résident en cartes de séjour temporaire.

**1 045** déplacés ukrainiens accueillis ayant donné lieu à la délivrance de 110 autorisations provisoires de séjour (APS) et 869 renouvellements.

### LE PLAN D'URGENCE CNI / PASSEPORTS

Comme en 2022, l'année 2023 a été marquée par une forte hausse des demandes de réalisation de passeports et cartes d'identité, en raison de la levée des restrictions sur les déplacements, du rattrapage de la demande non effectuée en 2020/2021 et du déploiement de la nouvelle carte d'identité.

Cette situation a entraîné une augmentation des délais de rendez-vous en mairie. Le plan d'actions mis en place a permis de ramener progressivement le délai moyen de rendez-vous de 70 jours en avril à 15 jours en octobre. Afin d'accompagner les communes, un nouveau dispositif de recueil a été installé à Barbazan-Debat et la dotation titres sécurisés réévaluée dans le cadre de la loi de finances 2023 (+ 130 % par rapport à l'année 2019 année de référence). La préfecture a en outre pu régler des situations urgentes via la procédure des passeports temporaires en délivrant 83 passeports temporaires en 2023.



Annonce des mesures prises afin de réduire les délais de délivrance des titres sécurisés au sein de la mairie de Tournay, le 13 avril 2023

### DÉLIVRANCE D'AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

**197** déclarations et autorisations de manifestations sportives, dont le Tour de France et la Vuelta.

**24** autorisations d'enseigner la conduite.

**50** cartes professionnelles de taxi et VTC.

**13** dossiers de demande de survol de basse altitude traités et 564 déclarations de survol de drones reçues.

**206** dérogations instruites pour inhumation ou crémation au-delà du délai légal ; 50 transports de corps à l'étranger et 1 dossier de création de chambres funéraires.



Arrivée du Tour de France à Cauterets, le 6 juillet 2023

# 4.03

## Accompagnement des collectivités

### ÉLECTIONS POLITIQUES

Le 24 septembre 2023 ont eu lieu les élections sénatoriales. En amont du jour de scrutin, les communes du département étaient invitées à délibérer, le 9 juin, afin d'élire en leur sein des délégués titulaires et des suppléants. Ces délégués ont constitué la liste électorale en sus des délégués de droit. **Au regard des contrôles effectués, 11 déferés ont été instruits.** La prise des 10 candidatures s'est déroulée entre le 8 et le 12 septembre 2023.

Le 24 septembre, la préfecture a hébergé 4 sections de vote qui ont permis aux 873 électeurs de réélire dès le 1<sup>er</sup> tour, les deux sénatrices sortantes.

#### Les Sénatoriales en chiffres

- 873 convocations,
- 873 courriers d'explications,
- 873 propagandes, mises sous plis par les services en interne.



### CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ET CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

46 454 actes reçus en préfecture.

95 lettres d'observations adressées aux collectivités.

Pas de saisine de la chambre régionale des comptes au titre du contrôle budgétaire.

Poursuite de la mise en œuvre de l'automatisation du FCTVA instaurée en 2021 avec un accompagnement des collectivités dans la compréhension de la réforme et sa mise en œuvre.

### AFFAIRES JURIDIQUES

Afin de renforcer la sécurisation juridique des actes pris par la préfecture, une référente juridique a été affectée en juin 2023 à la direction de la citoyenneté et des collectivités locales. Elle a un rôle d'information, de conseil et d'accompagnement des services de la préfecture, sous-préfectures et directions départementales interministérielles (DDI) sur toutes les problématiques juridiques.

Un bilan à mi-année fait état de :

→ En matière de contentieux, près de 150 recours contentieux enregistrés ;

→ En matière de conseil juridique, 44 sollicitations des services traitées ;  
→ En matière de délégation de signature, un travail de réorganisation des circuits a été entrepris afin de clarifier le rôle de chacun.

Par ailleurs, depuis avril 2023, la DDT est en charge du contrôle de légalité des actes d'urbanisme tels que les permis de construire, d'aménager, de démolir, les déclarations préalables, les certificats d'urbanisme en lien avec les services de la préfecture. **400 actes d'urbanisme ont fait l'objet d'un contrôle de légalité sur la période d'avril à novembre 2023.**

### À LA RENCONTRE DES ÉLUS

À l'occasion de divers déplacements sur le terrain (inaugurations, visites communales, présentations de projets, réunions thématiques, visites d'entreprises...), les autorités préfectorales ont pu découvrir les communes du département et échanger avec les élus.

**158** visites communales des autorités préfectorales en 2023.

Par ailleurs, lors du 1<sup>er</sup> salon des maires, des élus locaux et des décideurs publics des Hautes-Pyrénées, les agents présents sur le stand des services de l'État ont pu échanger avec les élus et techniciens des collectivités sur les risques majeurs et les plans communaux de sauvegarde ainsi que sur la mobilité durable.

#### ZOOM sur la sécurité des élus locaux et nationaux

L'intensité de la menace auprès des élus justifie la mise en œuvre d'un dispositif renforcé et la priorité à accorder au suivi et au traitement des menaces et violences faites aux élus locaux et nationaux. Depuis 2017, plusieurs mesures ont d'ores et déjà été prises et un plan national de prévention et de lutte contre les violences faites aux élus a été présenté, par le préfet, le 29 septembre 2023 et par les sous-préfets, le 10 octobre 2023, aux élus des arrondissements renforçant :

- l'accompagnement des élus (offrir un appui psychologique aux élus victimes de violences...),
- la protection des élus (déployer ponctuellement des caméras de voie publique...)
- la sanction des agresseurs (aligner les sanctions des agresseurs des élus sur celles concernant les agressions des personnels en uniforme...)
- la communication entre les élus et la justice (renforcer les liens entre les maires et les parquets...).

Suite à ces réunions, des référents départementaux « atteintes aux élus » ont été désignés afin de faciliter le contact des élus ayant subi des menaces ou des agressions.



Réunion sur la sécurité des élus réalisée sur l'arrondissement de Bagnères-de-Bigorre, le 10 octobre 2023

# 4.04

## Valorisation de l'action de l'État dans les territoires

Le préfet est garant de la mise en œuvre de l'ensemble des politiques publiques et de la représentation de l'ensemble des membres du Gouvernement sur tout le territoire. Les services viennent en appui pour traiter les divers sujets, organiser des rendez-vous et déplacements et constituer des dossiers supports aux interventions et actions sur le terrain.

### COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET APPUI TERRITORIAL

#### Coordination et appui territorial

- 544 dossiers réalisés pour les déplacements, réunions et rencontres du préfet dans le département.
- 440 dossiers réalisés pour les déplacements, réunions et rencontres de la secrétaire générale qui se sont déroulés dans le département.
- Suivi des réunions de coordination de niveau régional.

#### Le suivi des politiques interministérielles

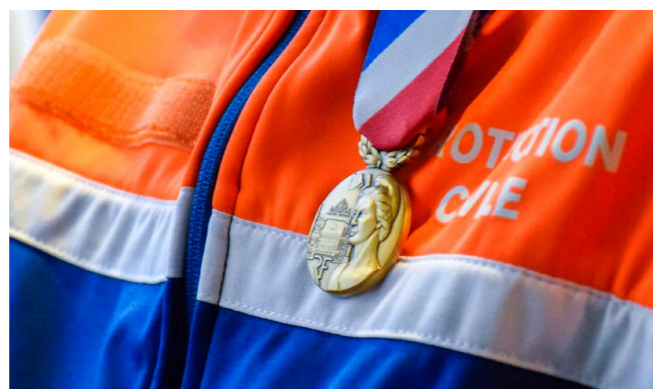
En lien avec l'ensemble des services de l'État, le service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial veille au suivi des échéances, à la mise en œuvre de dispositifs et programmes divers, à l'organisation de commissions et d'instances de pilotage et à la tenue à jour des dossiers relatifs aux politiques interministérielles. Le service veille à la collecte des informations relatives à la mise en œuvre de l'ensemble des 150 politiques prioritaires du Gouvernement (PPG) et contribue à leur déploiement sur le territoire.



### REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT ET COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

#### Représentation de l'État

On entend par la représentation de l'État le suivi des affaires politiques et générales (prévisions et analyses électorales, gestion des décorations...), du protocole (organisation des cérémonies officielles), des interventions des Grands Élus et des particuliers et de l'organisation, de la coordination des déplacements présidentiels et ministériels et de la rédaction des éléments de langages et des discours du préfet ou de son représentant.



#### Communication interministérielle

L'information du public sur l'activité des services de l'État dans les Hautes-Pyrénées, y compris dans les situations de crise représente un enjeu majeur. Pour cela, les services procèdent à :

- l'organisation d'actions de communication,
- la rédaction de communiqués et de dossiers de presse,
- l'animation des réseaux sociaux et la gestion du site internet des services de l'État.

@prefet65



La préfecture possède quatre réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram et LinkedIn). La consultation des réseaux sociaux est en progression, avec des pics de visibilité dès la mise en ligne de messages liés aux annonces de vigilances météo (canicule, vent, neige...), de situations de crise (sécheresse, pollution de l'air, feux de forêt, éboulement...).

984

dossiers réalisés pour le préfet ou la secrétaire générale.

262

instructions des interventions des Grands Élus et des particuliers.

986

médailles décernées dans le département (ordres nationaux, ministériels et autres).

442

publications réalisées sur les réseaux sociaux de la préfecture.

14

dossiers de presse réalisés dans le cadre d'actions de communication menées par le préfet ou les sous-préfets.

8

visites officielles dont celle du Président de la République, le 6 juillet 2023.



Visite officielle de Mme Agnès PANNIER-RUNACHER, ministre de la Transition énergétique, au Pic du Midi, le 24 août 2023

## PRÉSENCE DE L'ÉTAT DANS LES ARRONDISSEMENTS

### La préfecture : arrondissement de Tarbes

- Nathalie GUILLOT-JUIN, secrétaire générale et sous-préfète de l'arrondissement de Tarbes depuis le 3 octobre 2022 ;
- 65 visites de commissions de sécurité ;
- Animation de 12 commissions plénières : 25 dossiers traités ;
- 20 commissions consultatives de prévention des expulsions annuelles (DDETSPP) : 939 situations traitées ;
- 82 déclarations et autorisations de manifestations sportives, dont le Tour de France ;
- 1 commission de suivi des sites (CSS) de l'ISDND de Bénac.



### La sous-préfecture d'Argelès-Gazost

- Fabien TULEU, sous-préfet de l'arrondissement d'Argelès-Gazost depuis le 7 juin 2022 ;
- 42 visites de commissions de sécurité ;
- Animation de 10 commissions plénières : 41 dossiers traités ;
- 6 commissions consultatives de prévention des expulsions : 91 situations traitées ;
- 352 déclarations de création, modification ou dissolution associatives ;
- 64 avis émis sur l'organisation d'épreuves sportives ;
- 17 déclarations de transhumance instruites.



### La sous-préfecture de Bagnères-de-Bigorre

- Clarisse MOYNIER, sous-préfète de Bagnères-de-Bigorre depuis le 2 octobre 2023 ;
- 43 visites de commissions de sécurité ;
- Animation de 12 commissions plénières : 61 dossiers traités ;
- 6 commissions consultatives de prévention des expulsions : 60 situations traitées ;
- 492 déclarations de création, modification ou dissolution associatives ;
- 51 déclarations d'épreuves sportives ;
- 3 commissions de suivi de sites : ARKEMA (site SEVESO seuil haut), SMTD, PSI ;
- 4 comités techniques : bâtiment interministériel du Pic du Midi, réserve naturelle nationale du Néouvielle, Gouffre d'Esparros, transparences d'Artigues et Castillon.



# CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2023

## 125,27 M€

de dotation globale de fonctionnement versée aux collectivités du département.

## 7 M€

en soutien aux collectivités au titre du fonds vert.

## 14

projets photovoltaïques ayant bénéficié d'accompagnement interservices.

## 22 M€

d'investissement au profit de projets innovants dans le cadre de France 2030.

## 751 K€

de soutien au pastoralisme.

## 995

suspensions de permis de conduire.

## 23 679

patrouilles pédestres de sécurisation réalisées par les forces de sécurité intérieure.

## 289

plans communaux de sauvegarde finalisés.

## 466

logements privés rénovés grâce aux subventions de l'ANAH.

## 15,4 M€

alloués aux associations oeuvrant dans le champ social.

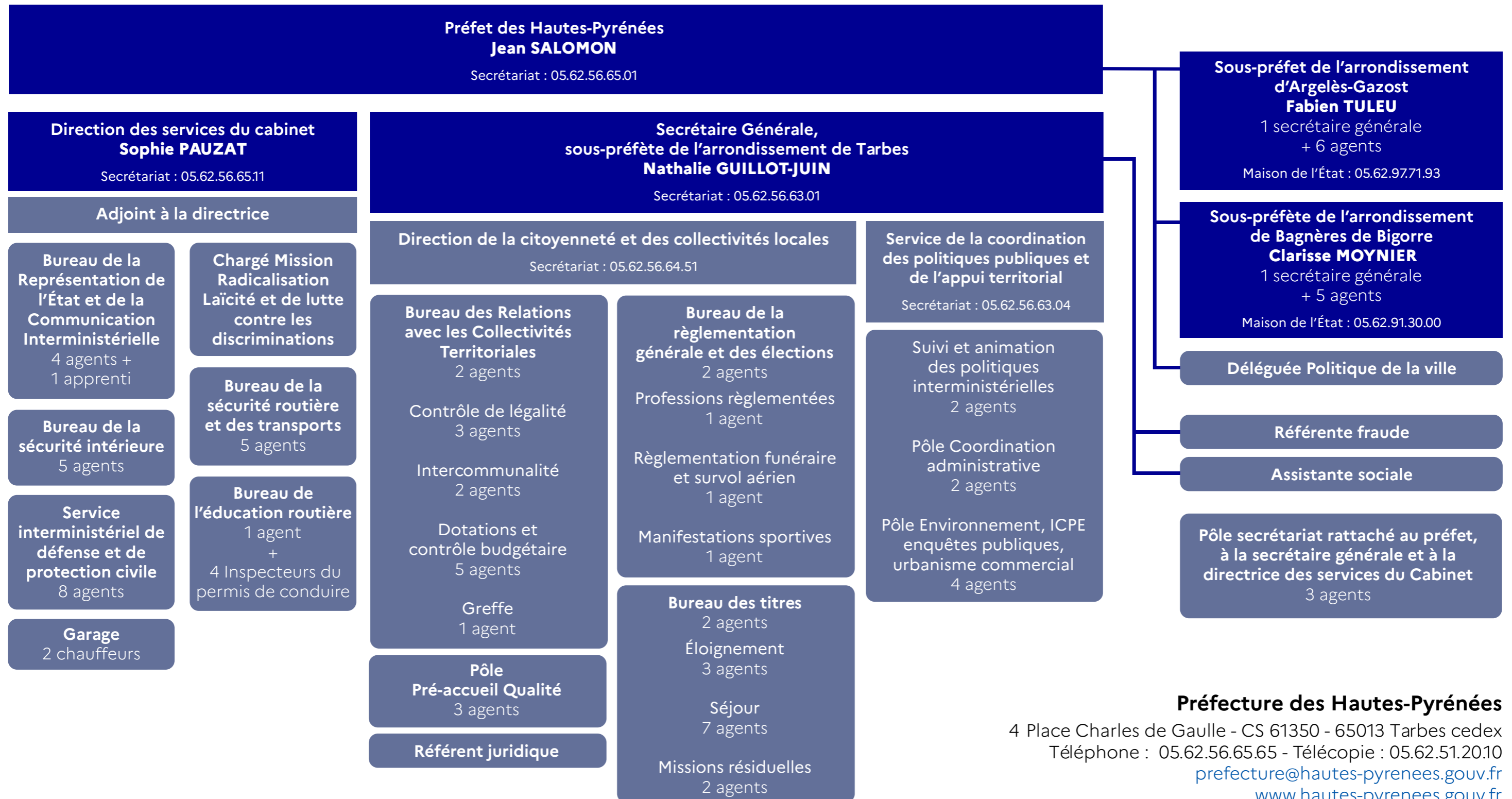
## 15 829

usagers reçus à la préfecture.

# GLOSSAIRE

<b>AAP</b> – Appel À Projets	<b>EPCI</b> – Établissement Public de Coopération Intercommunale
<b>ACV</b> – Action Cœur de Ville	<b>ERP</b> – Établissement Recevant du Public
<b>ALMA</b> - ALLô Maltraitance des personnes Âgées	<b>ETG</b> – Épreuve Théorique Générale (= examen du code de la route)
<b>AMO</b> – Assistance à Maîtrise d’Ouvrage	<b>FFB</b> – Fédération Française du Bâtiment
<b>ANAH</b> - Agence Nationale de l’Habitat	<b>FNADT</b> - Fond National pour l’Aménagement du Territoire
<b>ANCT</b> - Agence Nationale de la Cohésion des Territoires	<b>GGD</b> – Groupement de Gendarmerie Départemental
<b>ANEF</b> - Administration Numérique des Étrangers en France	<b>GIP</b> – Groupement d’Intérêt Public
<b>ANRU</b> – Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain	<b>GPECT</b> - Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriales
<b>ANTS</b> – Agence Nationale des Titres Sécurisés	<b>GPO</b> – Groupe de Partenariats Opérationnels
<b>AP</b> – Activité Partielle	<b>IDPES</b> - Instance Départementale chargée de la Prévention de l’Évitement Scolaire
<b>APER (loi)</b> – Accélération de la Production d’Énergies Renouvelables	<b>IAHP</b> - Influenza Aviaire Hautement Pathogène
<b>APLD</b> – Activité Partielle Longue Durée	<b>ICPE</b> - Installations Classées pour la Protection de l’Environnement
<b>APS</b> - Autorisation Provisoire de Séjour	<b>IML</b> – InterMédiation Locative
<b>ARS</b> – Agence Régionale de Santé	<b>ISCG</b> - Intervenant Social en Commissariat et unités de Gendarmerie
<b>ASIP</b> - Accueil Social Inconditionnel de Proximité	<b>ISDND</b> – Installation de Stockage de Déchets non Dangereux
<b>ATE</b> – Administration Territoriale de l’État	<b>MAEC</b> - Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
<b>CADA</b> - Centre d’Accueil pour Demandeurs d’Asile	<b>MHE</b> – Maladie Hémorragique Épizotique
<b>CAF</b> – Caisse d’Allocations Familiales	<b>MILDECA</b> - Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives
<b>CALPAE</b> - Convention (2019-2023) d’Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d’Accès à l’Emploi	<b>MTS</b> – Maison du Travail Saisonnier
<b>CARSAT</b> – Caisse d’Assurance Retraite et de Santé Au Travail	<b>NPNRU</b> – Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
<b>CATLP</b> – Communauté d’Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées	<b>OFB</b> – Office Français de la Biodiversité
<b>CCAS</b> – Centre Communal d’Action Sociale	<b>ONACVG</b> – Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre
<b>CCI</b> – Chambre de Commerce et d’Industrie	<b>ONISR</b> - Office National Interministériel de la Sécurité Routière
<b>CCRF</b> - Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes	<b>PAC</b> – Politique Agricole Commune
<b>CDAC</b> - Commission départementale d’autorisation commerciale	<b>PACEA</b> - Parcours d’Accompagnement Contractualisés vers l’Emploi et l’Autonomie
<b>CDNPS</b> - Commission départementale de la nature, des paysages et des sites	<b>PAL</b> – Plan Avenir Lourdes
<b>CDPENAF</b> - Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers	<b>PAN</b> – Point d’Accueil Numérique
<b>CEJ</b> – Contrat d’Engagement Jeunes	<b>PCS</b> – Plan Communal de Sauvegarde
<b>CHRS</b> – Centre d’Hébergement et de Réinsertion Sociale	<b>PETR</b> – Pôle d’Équilibre Territorial et Rural
<b>CIE</b> – Contrat Initiative Emploi	<b>PGE</b> – Prêts Garantis par l’État
<b>CoDERST</b> - Conseil Départemental de l’Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques	<b>PGHM</b> – Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne
<b>CMA</b> – Chambre des Métiers et de l’Artisanat	<b>PM</b> – Police Municipale
<b>CNAC</b> – Commission Nationale d’Autorisation Commerciale	<b>PME</b> – Petites et Moyennes Entreprises
<b>CNAM</b> – Caisse Nationale d’Assurance Maladie	<b>PPG</b> – Politiques Prioritaires du Gouvernement
<b>CNI</b> – Carte Nationale d’Identité	<b>PPI</b> – Plan Particulier d’Intervention
<b>CNR</b> – Conseil National de la Refondation	<b>PVD</b> - Petites Villes de Demain
<b>CPRAF</b> - Cellule de Prévention de la Radicalisation et d’Accompagnement des Familles	<b>QPV</b> – Quartier Prioritaire de la Ville
<b>CRS</b> – Compagnie Républicaine de Sécurité	<b>RSA</b> – Revenu de Solidarité Active
<b>CRIP</b> - Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes	<b>SDE</b> – Syndicat Départemental d’Énergie
<b>CRTE</b> - Contrat de Relance et de Transition Écologique	<b>SDIS</b> – Service Départemental d’Incendie et de Secours
<b>CSS</b> – Commission de Suivi des Sites	<b>SGCD</b> – Secrétariat Général Commun Départemental
<b>DDETSPP</b> – Direction Départementale de l’Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations	<b>SIAO</b> – Service Intégré d’Accueil et d’Orientation
<b>DDI</b> – Directions Départementales Interministérielles	<b>SPE</b> – Service Public de l’Emploi
<b>DDSP</b> – Direction Départementale de la Sécurité Publique	<b>TAF</b> - Travail-Avenir-Formation
<b>DDT</b> – Direction Départementale des Territoires	<b>TPE</b> – Très Petite Entreprise
<b>DETR</b> - Dotation d’Équipement des Territoires Ruraux	<b>TVA</b> – Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>DGF</b> - Dotation Globale de Fonctionnement	<b>UDAF</b> – Union Départementale des Associations Familiales
<b>DGFIP</b> – Direction Générale des Finances Publiques	<b>UID-DREAL</b> – Unité Inter Départementale de la Direction Régionale de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement
<b>DNA</b> – Dispositif National d’Accueil	<b>UIMM</b> – Union des Industries et Métiers de la Métallurgie
<b>DSC</b> – Direction des Services du Cabinet	<b>UNESCO</b> – Organisation des Nations Unies pour l’Éducation, la Science et la Culture
<b>DSID</b> - Dotation de Soutien à l’Investissement des Départements	<b>VAE</b> – Vélo à Assistance Électrique
<b>DSIL</b> - Dotation de Soutien à l’Investissement Local	<b>VTC</b> – Voiture de Transport avec Chauffeur
<b>EnR</b> – Énergies Renouvelables	

# ORGANISATION DES SERVICES DE LA PRÉFECTURE DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES



**Préfecture des Hautes-Pyrénées**

4 Place Charles de Gaulle - CS 61350 - 65013 Tarbes cedex


Téléphone : 05.62.56.65.65 - Télécopie : 05.62.51.20.10

[prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr)

[www.hautes-pyrenees.gouv.fr](http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr)







Rapport d'activité  
des services de l'État dans  
les Hautes-Pyrénées 2023

**PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES**

4 place Charles de Gaulle, Tarbes

Tél : 05 62 56 65 65

Mél : [prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr)

